

Rapport ESG

20
23

Rapport sur les facteurs
environnementaux, sociaux
et de gouvernance (ESG)
et déclaration annuelle 2023

Table des matières

3	Faits saillants de 2023	15	Environnement
4	À propos du Rapport ESG	23	Social
5	Message du président et chef de la direction	35	Gouvernance
7	À propos de la Banque Laurentienne	50	Annexes
		51	Rapport GIFCC
10	Communication avec les parties prenantes	60	Indice SASB
		65	Déclaration annuelle
12	Enjeux pertinents	72	Tableaux de données et déclarations réglementaires
14	Notre parcours ESG		

Faits saillants de 2023

Faits saillants

À la Banque Laurentienne, nous nous engageons à soutenir les changements environnementaux, sociaux et économiques durables en mettant l'accent sur des initiatives qui établissent la confiance avec nos clients, inspirent la fierté de nos employés et génèrent de la valeur pour nos actionnaires. Voici les faits saillants de l'exercice 2023 :

Environnement

- Mise à jour du mandat de notre Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) afin d'inclure la surveillance des éléments réglementaires reliés à la gouvernance, au risque, à la stratégie et aux divulgations liées au climat, en plus de notre participation volontaire actuelle au GIFCC.
- Progrès réalisés par rapport à notre objectif de réduction de 35 % de nos émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030.
- Calcul et divulgation de l'estimation des émissions financées par les prêts hypothécaires résidentiels de portée 3 selon la méthodologie du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), en plus de l'estimation des émissions financées de portée 3 pour les catégories d'actifs immobiliers, que nous divulguons pour une deuxième année consécutive.

Social

- Ajout de la responsabilité de chef de l'Inclusion et de l'équité aux fonctions de chef des Affaires juridiques et création d'un Conseil de leadership en matière d'inclusion.
- Signature de l'engagement sur le congé parental de Women in Capital Markets, permettant aux pères, aux partenaires de même sexe et aux parents adoptant un enfant de moins d'un an de bénéficier d'un complément de salaire payé par la Banque pendant leur congé.
- Dans le cadre de son programme de dons d'entreprise et d'engagement communautaire « Donner au-delà des chiffres », la Banque a fait don de plus de 770 000 \$ à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif, notamment :
 - 158 000 \$ à des organismes locaux sélectionnés par les succursales dans le cadre de notre initiative La Banque Laurentienne dans la collectivité;
 - 170 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour appuyer les efforts de secours d'urgence au Canada et à l'international.

Gouvernance

- Respect de notre engagement à accroître la diversité de la composition du conseil d'administration pour inclure au moins 15 % des administrateurs s'identifiant comme membres d'un autre groupe sous-représenté (2ELGBTQIA+, minorités visibles, Autochtones et personnes en situation de handicap) en plus des femmes cis.
- Les femmes représentent 55 % des membres indépendants de notre conseil d'administration et, au cours des neuf dernières années, notre Banque a eu, au minimum, une représentation égale des femmes et des hommes parmi les membres indépendants de son conseil d'administration.
- Intégration de critères associés à la Gestion des risques sociaux et environnementaux (ESRM) dans l'évaluation de la diligence raisonnable en matière de gestion des risques liés aux tiers.

À propos du Rapport ESG

Le présent Rapport ESG comprend des renseignements sur la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque Laurentienne » ou la « Banque ») et ses principales filiales, notamment :

- B2B Banque
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.
- Trust La Laurentienne du Canada inc.
- LBC Capital inc.
- NCF Commercial Finance Holdings Inc.
- Northpoint Commercial Finance LLC
- BLC Services financiers inc.
- BLC Gestion de placements inc.
- V.R. Holding Insurance Company Ltd.
- Venture Reinsurance Company Ltd.
- BLC Tech inc.
- BLC Trust
- NCF International Holding Kft

Le présent Rapport ESG est un complément à la [Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024](#), au [Rapport annuel de 2023](#) et à la [Notice annuelle de 2023](#).

Ces trois documents contiennent d'autres renseignements sur les programmes et politiques mentionnés. Les rapports précédents se trouvent sur notre [site Web](#).



À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent document portent sur l'exercice 2023 (du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023) et tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Le contenu du présent rapport reflète les conclusions d'une analyse de l'importance des facteurs ESG menée en 2021. Consultez la [page 13](#) pour voir l'analyse en question.

Nous avons continué de divulguer des mesures alignées sur les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), qui se trouvent à partir de la [page 60](#), et les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui se trouvent à partir de la [page 51](#). Nous nous basons sur la norme GRI 302-1 pour les calculs de consommation d'énergie et sur la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effets de serre (GES) pour nos calculs d'émissions de GES, à partir de la [page 78](#). Pour nos calculs d'émissions financées de portée 3, nous tirons parti de la méthodologie du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF). Des renseignements supplémentaires sur nos politiques ESG sont présentés à la page Nos politiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de notre site Web.

Le présent rapport contient notre déclaration annuelle, qui souligne nos contributions à l'économie et à la société du Canada. Ces divulgations respectent les exigences du *Règlement sur la déclaration annuelle* du gouvernement fédéral canadien et figurent aux [pages 65 à 71](#).

Certains indicateurs de performance, incluant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et de portée 2, et certaines données sur l'équité, la diversité et l'inclusion, marquées par un crochet (✓) aux [pages 59, 73, 81 et 86](#), ont fait l'objet d'une vérification limitée par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (EY). Le rapport d'assurance limitée indépendant de EY peut être consulté sur notre [site Web](#).

Voir au-delà des chiffres et Donner au-delà des chiffres sont des marques de commerce de la Banque Laurentienne du Canada.

This report is also available in English on our website at laurentianbank.ca.

Pour tout commentaire sur ce document, veuillez communiquer avec le Bureau de la direction de la Banque à : communication@banquelaurentienne.ca.

Message du président et chef de la direction

Depuis plus de 175 ans, les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) façonnent notre identité et la façon dont nous conduisons nos activités à la Banque Laurentienne. Notre Banque a toujours adopté une approche rationnelle à l'égard de la durabilité, car nous croyons que la gestion des facteurs ESG est liée à la performance financière et qu'elle est intrinsèquement alignée sur la création d'une croissance rentable à long terme. Au fil des ans, les facteurs ESG ont également pris de l'importance pour toutes nos parties prenantes – y compris nos employés, nos clients et nos actionnaires – et ce qui est important pour eux constitue une priorité absolue pour nous.

J'ai l'honneur de présenter le rapport ESG de la Banque Laurentienne pour l'exercice 2023. J'ai eu l'occasion de constater les progrès que nous avons réalisés depuis la publication de notre premier rapport ESG en 2021. Comme nouveau président et chef de la direction de la Banque, je me réjouis à l'idée de poursuivre notre excellent travail.



Principales réalisations de notre parcours ESG

Nous avons enregistré un certain nombre de progrès notables en lien avec notre stratégie ESG au cours de la dernière année.

Conformément à l'engagement de notre Banque en faveur de l'action climatique, nous avons fixé une cible de réduction de 35 % de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022. Dans le rapport ESG de cette année, nous avons calculé et divulgué une estimation de nos émissions financées par nos activités de prêts hypothécaires résidentiels selon la méthodologie du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF). Cela s'ajoute à l'estimation de nos émissions financées de portée 3 pour les catégories d'actifs immobiliers, que nous divulguons pour la deuxième année consécutive.

L'amélioration de l'expérience des employés en milieu de travail est un engagement continu et je suis extrêmement fier des progrès réalisés au cours de la dernière année. Nous avons notamment signé l'engagement sur le congé parental de Women in Capital Markets (WCM), qui permet aux pères, aux partenaires de même sexe et aux parents adoptant un enfant de moins d'un an de bénéficier d'un complément de salaire payé par la Banque durant leur congé. De plus, afin de poursuivre nos efforts continus pour bâtir et favoriser une culture d'équité, de diversité et d'inclusion, nous avons été ravis de mettre sur pied notre quatrième groupe de ressources pour les employés afin de soutenir les personnes nouvellement arrivées au Canada et leurs alliés.

Nous nous efforçons de créer des moments significatifs de travail d'équipe et de collaboration, au sein de toutes nos activités, ce qui constitue un élément clé d'un taux de mobilisation élevé. Les résultats du sondage Voix des employés de cette année ont démontré une augmentation de trois points de pourcentage de l'indice global de mobilisation des employés, qui a atteint 80 %. Ce sondage et les commentaires de nos employés influencent directement nos décisions et nos investissements visant à améliorer leur expérience de vie au travail.

Conformément à notre engagement à soutenir la croissance durable et à long terme de nos clients commerciaux, nous nous sommes associés à Québec Net Positif, et plus particulièrement à son initiative « PME en transition ». Celle-ci a pour objectif d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur manufacturier du Québec et de l'écosystème commercial qui les soutient à accélérer leur transition vers une économie « nette positive » à faibles émissions de carbone.

Cette année encore, nous avons enregistré une croissance importante – plus de 20 % – de nos activités spécialisées en financement des garderies. Soutenir les garderies subventionnées s'harmonise non seulement directement avec notre stratégie ESG, mais c'est aussi un bon exemple de la façon dont nos actions peuvent améliorer l'accès et les possibilités économiques pour nos parties prenantes et avoir une incidence positive sur nos collectivités. Nous continuerons à miser sur ce domaine de spécialisation au Québec et partout au Canada.

Perspectives d'avenir

Plus tard ce printemps, nous dévoilerons un plan stratégique renouvelé qui aura pour objectif principal de recentrer notre organisation sur les efforts de simplification et d'amélioration de l'expérience des clients dans son ensemble. Dans le cadre de ce plan, nous continuerons d'aligner nos activités principales sur les valeurs et les attentes de toutes nos parties prenantes en matière de services bancaires respectueux de l'environnement et socialement responsables, et de mettre en œuvre des initiatives ESG qui reflètent la conscience sociale de nos employés, de nos clients et de nos actionnaires.

En terminant, j'aimerais remercier toute l'équipe de la Banque Laurentienne et les membres de notre conseil d'administration pour leur contribution à notre stratégie ESG au cours de la dernière année. Ensemble, nous poursuivrons le travail amorcé pour bâtir un avenir inclusif et durable à la Banque Laurentienne.



Éric Provost

Président et chef de la direction

À propos de la Banque Laurentienne

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux en voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons environ 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axés sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons fructifier un actif au bilan de 49,9 milliards de dollars, de même que des actifs administrés de 25,8 milliards de dollars¹.

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que tout le monde a sa place.

¹ Source : Rapport annuel 2023, Banque Laurentienne

Notre raison d'être

Nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. Que l'on doit voir au-delà des chiffres pour donner vie aux espoirs et aux rêves. Que d'être meilleur, c'est d'abord s'assurer que chacun a sa voix et sa chance de grandir et de prospérer.



Nos valeurs

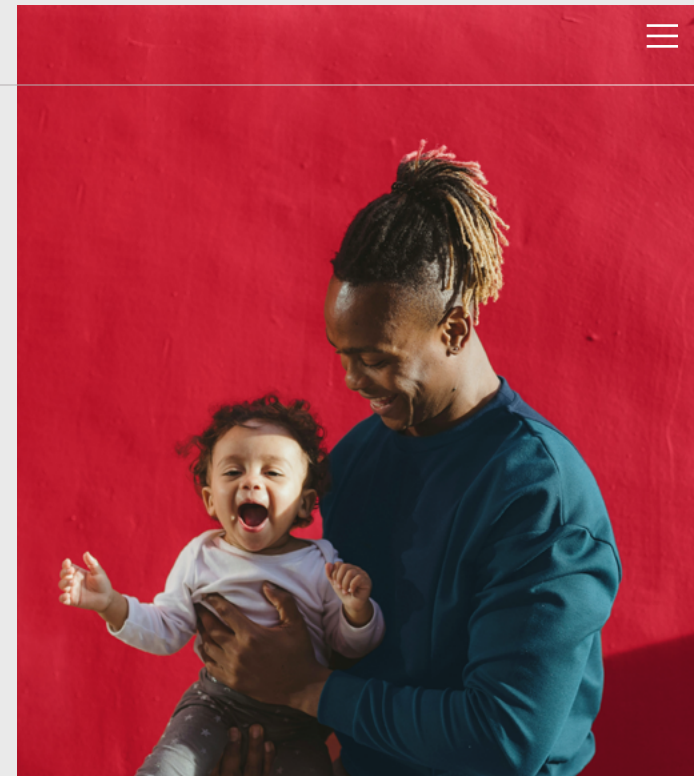
Nous plaçons nos clients au premier plan.

Nous travaillons ensemble comme une seule équipe gagnante.

Nous faisons preuve de courage.

Nous sommes axés sur le résultat.

Nous croyons que tout le monde a sa place.



Notre stratégie en cinq points

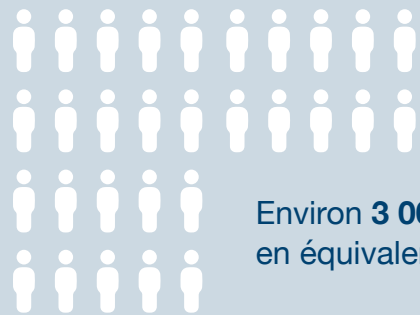
- Bâtir une équipe gagnante
- Faire de notre taille un avantage
- Prioriser le client
- Simplifier
- Faire le meilleur choix

Faits saillants

En date du 31 octobre 2023

Total des actifs :
49,9 G\$

Actifs
administrés :
25,8 G\$



Environ **3 000** employés
en équivalent temps plein

73 emplacements
au Canada et aux États-Unis

57 succursales au Québec

130 guichets
automatiques bancaires

Source : Rapport annuel 2023, Banque Laurentienne

Communication avec les parties prenantes

La communication avec les parties prenantes est essentielle à notre réussite en matière d'ESG. Nous utilisons divers outils pour bâtir la confiance avec nos diverses parties prenantes, les comprendre et collaborer avec elles. Il s'agit d'un processus soutenu, caractérisé par un dialogue et une rétroaction en continu, le suivi des perceptions et la prise en compte des préoccupations. En misant sur des communications transparentes et des approches de mobilisation personnalisées, nous sommes mieux à même de mesurer notre capacité à répondre aux besoins et aux attentes uniques de nos clients, de nos employés, de nos investisseurs, des organismes de réglementation et du grand public. Ensemble, leurs commentaires guident notre approche en matière de durabilité et orientent l'exercice de nos activités.

Communication avec les parties prenantes

Parties prenantes	Modes de communication		
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sites Web, services bancaires numériques et mobiles ■ Service à la clientèle et service par téléphone ■ Lettres du président et chef de la direction ■ Outils sécurisés pour échanger de l'information confidentielle par courriel ■ Boîtes de courriel dédiées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Médias sociaux : Facebook, LinkedIn, X (anciennement appelé Twitter), YouTube ■ Bureau de résolution des plaintes et autres protocoles de traitement des plaintes ■ Champion des aînés désigné ■ Rencontres, appels téléphoniques et échanges par courriel 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sondages auprès des clients (Voix du client) ■ Affiches et dépliants ■ Bulletins d'information ■ Événements pour les clients ■ Événements d'associations et de l'industrie
Employés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Publications internes : messages du président et chef de la direction et bulletins hebdomadaires sur les activités corporatives et des secteurs d'affaires ■ Rencontres en présentiel et virtuelles entre le président et chef de la direction et des membres de la haute direction et des groupes d'employés à travers la Banque ■ Journées des employés en présentiel et virtuelles ■ Rencontres mensuelles avec l'équipe de direction 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rendez-vous virtuels chaque trimestre ■ Fil d'actualité intranet à l'intention des employés et des gestionnaires ■ Réseau social interne ■ Communications directes entre les employés et leurs gestionnaires ou les Ressources humaines ■ Ligne téléphonique de dénonciation anonyme ■ Sondages annuels sur la mobilisation des employés (Voix des employés) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Groupes de ressources pour les employés et séries de Conversations courageuses ■ Formations sur divers sujets comme la conformité réglementaire, les biais inconscients, l'ESG, l'accessibilité, la vérité et la réconciliation et la prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail ■ Accès au Centre d'expertise RH ■ Rassemblements en personne comme des repas-partage et des événements de célébration
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conférences téléphoniques sur les résultats financiers trimestriels et annuels ■ Assemblée générale annuelle des actionnaires ■ Rencontres avec des analystes financiers et des investisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Tournées de présentation auprès des investisseurs ■ Circulaires de sollicitation de procurations de la direction ■ Notice annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport ESG ■ Rapports annuels et trimestriels ■ Sites Web de la Banque Laurentienne et de ses secteurs d'affaires ■ Rencontres avec les actionnaires
Grand public et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports publics, dont le rapport annuel et le rapport ESG ■ Contacts réguliers avec les médias 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comptes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn, X (anciennement appelé Twitter), YouTube ■ Sites Web de la Banque Laurentienne et de ses secteurs d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités liées aux dons et aux commandites ■ Événements communautaires
Organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rencontres, appels téléphoniques et échanges par courriel ■ Rencontres annuelles et trimestrielles avec les organismes de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Participation aux revues et examens réglementaires

Enjeux pertinents

La Banque Laurentienne utilise une approche de gestion responsable des facteurs ESG conforme aux normes internationales.

Nous suivons régulièrement les sujets qui pourraient avoir une incidence sur la Banque ou que la Banque peut influencer dans la société, dans le respect des normes de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI). En 2021, nous avons actualisé notre évaluation des enjeux pertinents pour nous concentrer sur les sujets ESG les plus pertinents pour notre entreprise et les priorités de nos diverses parties prenantes. Cette évaluation se fonde sur les éléments suivants :

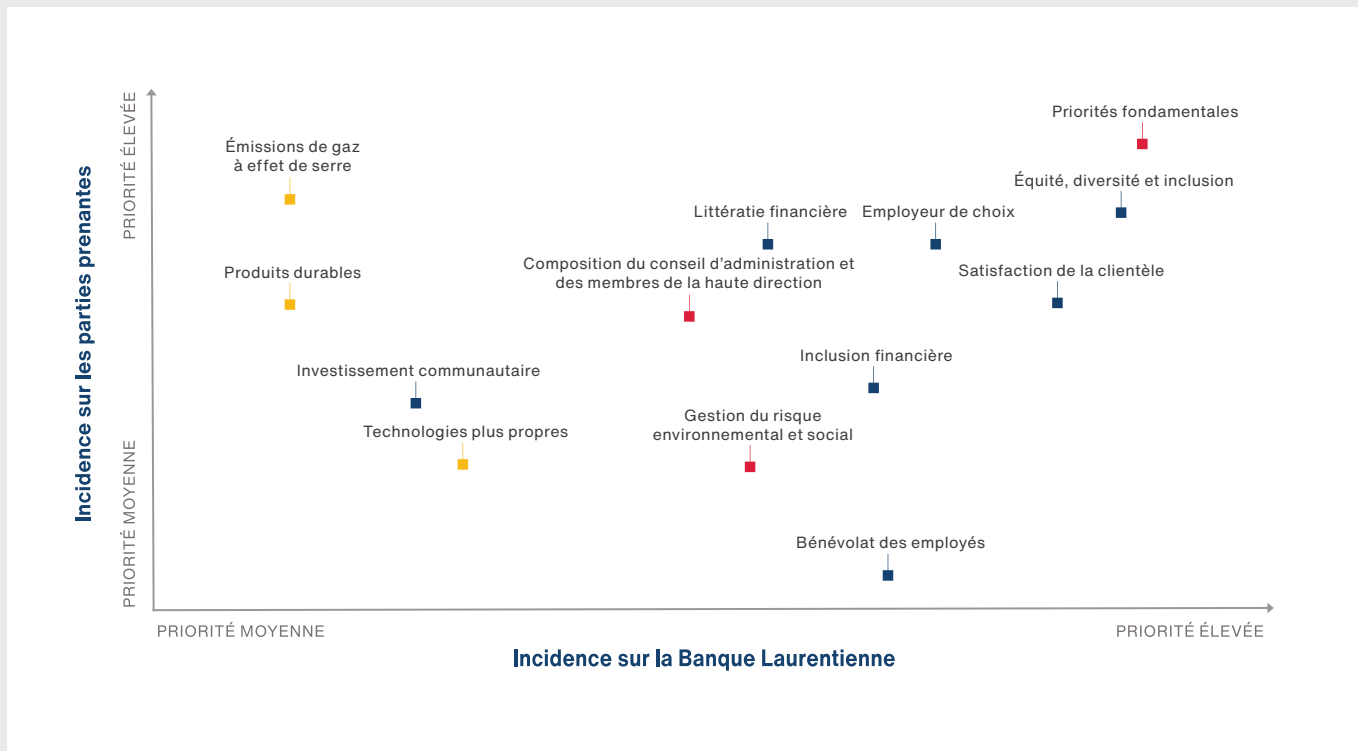
- Recherche de tiers sur les attentes des clients et les tendances du marché
- Analyse comparative par rapport aux données de pairs, aux tendances du secteur, aux agences de notation et aux meilleures pratiques internationales
- Entrevues avec des cadres supérieurs, des investisseurs et d'autres parties prenantes clés
- Sondage auprès des employés de la Banque Laurentienne

L'évaluation de la pertinence des enjeux et le graphique illustrant les résultats de cette évaluation ont été examinés et validés lors des ateliers du groupe de travail ESG et du comité directeur sur les pratiques ESG de la Banque Laurentienne. Le graphique final a été examiné par le comité de divulgation de la Banque et le conseil d'administration. Nous sommes d'avis que ce graphique continue de bien représenter la pertinence des différents enjeux pour la Banque en 2023. L'exercice d'évaluation de la pertinence des enjeux sera renouvelé à intervalles réguliers pour obtenir l'assurance de la bonne représentativité des priorités ESG de nos parties prenantes.

Vous trouverez de l'information sur nos travaux à l'égard de chaque enjeu dans les sections correspondantes du présent rapport.

Graphique de pertinence des enjeux

Enjeux pertinents : domaines prioritaires



Les priorités fondamentales incluent l'éthique et l'intégrité, ainsi que la confidentialité et la sécurité des données.

Légende

- Environnement
- Social
- Gouvernance

Notre parcours ESG

Nous visons à influencer positivement la vie de nos clients, de nos employés et des collectivités que nous servons, dans tout ce que nous faisons. Comme organisation, nous n'en sommes qu'au début de notre parcours ESG. Depuis plus de 175 ans, le service communautaire et la responsabilité sociale d'entreprise sont au cœur des activités de la Banque Laurentienne. Toutefois, ce n'est qu'en 2021 que nous avons établi un programme ESG et une structure de gouvernance officiels.

Depuis, nous avons accompli des réalisations importantes en 2021 et 2022 – les deux premières années de notre programme ESG :

- Élaboration d'une feuille de route pour l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui comprend des priorités à court, à moyen et à long terme correspondant à la taille et aux ressources de notre organisation
- Participation au Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF) et début de la divulgation des émissions de portée 3 pour notre première classe d'actifs

- Établissement d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) afin de réduire l'empreinte environnementale de la Banque
- Annonce de notre engagement à ne pas financer directement les projets d'exploration, de production ou de mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz
- Publication du premier Cadre d'obligations durables de la Banque, augmentation du nombre de produits ESG et ajout de services-conseils ESG pour nos clients
- Participation à l'initiative BlackNorth, qui vise à mettre fin au racisme systémique et à promouvoir un milieu de travail plus diversifié et inclusif
- Mise en place d'une initiative de conversations courageuses qui permet aux employés de partager des expériences, des histoires et des défis sur divers aspects de la diversité et de l'inclusion, et lancement de groupes de ressources pour les employés
- Ajout d'objectifs ESG et d'objectifs liés à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) aux tableaux de bord de tous nos dirigeants, et établissement d'un lien direct entre ces initiatives, leur performance et leur rémunération

- Mise en place d'un comité directeur sur les pratiques ESG et d'un groupe de travail interfonctionnel composé de hauts représentants de tous les secteurs d'activité et services, et nomination de notre président et chef de la direction comme « champion ESG » de la Banque et de notre chef de la direction financière comme responsable de notre groupe de travail interne GIFCC.

Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, y compris nos récents faits saillants ESG de l'exercice 2023 qui sont détaillés tout au long de ce rapport. Le parcours ESG de la Banque continue d'évoluer alors que la Banque procède à une refonte de son plan stratégique sous le leadership de son équipe de direction renouvelée, les facteurs ESG demeureront une priorité. Nous avons hâte de vous en dire plus sur le prochain chapitre de notre parcours ESG lorsque la stratégie renouvelée de la Banque sera dévoilée à la fin du printemps 2024.

Environnement

À la Banque Laurentienne, nous nous sommes engagés à créer un avenir plus durable pour tous. Qu'il s'agisse de réduire l'empreinte environnementale de nos activités ou d'offrir des options de financement durable à nos clients, nous intégrons les facteurs environnementaux dans chaque aspect de notre entreprise.

Nous sommes fiers d'avoir pris des mesures importantes pour avoir une incidence positive réelle et durable sur l'environnement. En 2023, nous avons réduit davantage nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2 conformément à notre objectif de réduction de 35 % d'ici 2030. Nous avons également mis à jour nos calculs des émissions de portée 3 et nous avons enrichi nos feuilles de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC et la gestion du risque environnemental et social afin de tenir compte des activités et des délais requis pour respecter la ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières d'ici l'exercice 2025.

Enjeux prioritaires



Environnement

- 17 Produits durables et technologies plus propres
- 19 Émissions de gaz à effet de serre et répercussions environnementales

Produits durables et technologies plus propres

Pourquoi c'est important

Personne n'échappe aux changements climatiques, et les banques ont une responsabilité quant à l'atteinte de l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050 en jouant un rôle de premier plan dans l'offre de produits financiers liés au climat et le financement d'initiatives vertes. Tout au long de 2023, la Banque Laurentienne a continué d'élargir son offre de financement durable afin de mieux servir ses clients.

Obligations vertes et durables

En 2022, la Banque Laurentienne a publié son tout premier Cadre d'obligations durables, afin d'assurer la transparence et de refléter les pratiques exemplaires du marché en matière d'émission d'obligations, de divulgation et de production de rapports.

Notre équipe Marchés des capitaux a continué d'offrir aux clients des services de conseil liés aux facteurs ESG et des solutions de prêt novatrices. En 2023, Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) a participé au financement de plus de 8,66 milliards de dollars en obligations vertes et durables pour faciliter l'avancement d'importants projets écologiques. Malgré la réduction d'une année à l'autre des volumes d'émission sur le marché canadien des obligations vertes, VMBL a participé à 100 % des émissions d'obligations vertes réalisées par nos clients cibles, y compris plusieurs nouveaux clients de la Banque, conformément à nos objectifs.

Financement responsable

Bon nombre de nos clients de VMBL et des Services aux entreprises sont engagés à développer des entreprises durables, et la Banque Laurentienne appuie fièrement leurs efforts :

- Nous gérons un portefeuille de plus de 140 millions de dollars destiné aux énergies renouvelables qui fournit principalement du financement pour des projets d'énergie solaire.
- Nous maintenons un programme visant à favoriser la transition des exploitants d'autobus scolaires québécois vers les véhicules électriques en participant au financement d'autobus à émission zéro par l'entremise de LBC Capital, notre filiale spécialisée dans le financement d'équipement.
- VMBL publie régulièrement des études sur les facteurs ESG à l'intention des clients. Ces études (en anglais seulement) sont disponibles [ici](#).
- Conformément à notre engagement annoncé en décembre 2021, la Banque ne finance plus directement l'exploration, la production ou la mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz.
- Seulement 0,1 % du portefeuille de prêts total de la Banque est lié aux industries minières et d'exploitation en carrière.

Gestion de patrimoine

Pour répondre à la demande grandissante des clients à la recherche de placements respectueux de l'environnement, nous sommes fiers de travailler en partenariat avec Placements Mackenzie (« Mackenzie ») afin d'offrir huit fonds communs de placement ESG gérés par les boutiques de placements durables de Mackenzie, Mackenzie Betterworld, Mackenzie Greenchip et l'équipe des placements à revenu fixe Mackenzie.

Mackenzie est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Il est possible de consulter sa déclaration annuelle relativement à ces principes sur le site Web des PRI (en anglais seulement).

Nous continuons aussi d'offrir le certificat de placement garanti lié aux actions ESG, CPGAction Canadien Durable, qui investit dans des sociétés canadiennes cotées en bourse et est axé sur les initiatives ESG.

Émissions de gaz à effet de serre et répercussions environnementales

Pourquoi c'est important

La crise climatique est l'un des enjeux les plus cruciaux de notre époque. L'évaluation des répercussions environnementales de nos espaces et de nos activités permet non seulement de protéger les collectivités locales et notre planète, mais aussi de réduire les coûts d'exploitation et de cerner les risques pour notre entreprise. En agissant aujourd'hui, nous pouvons bâtir des collectivités plus saines et plus durables à l'avenir.

Immeubles écologiques

Les bureaux corporatifs de la Banque sont situés dans des immeubles certifiés LEED (LEED or à Toronto; LEED argent à Montréal). Les caractéristiques écologiques et les éléments de conception intelligents de ces immeubles nous permettent d'améliorer notre efficacité énergétique et d'avoir une incidence considérable sur l'atteinte des objectifs environnementaux mondiaux. Nous travaillons avec les gestionnaires d'immeubles pour promouvoir la sensibilisation aux pratiques de gestion de l'énergie et des déchets et nous encourageons la participation à des programmes qui mettent en valeur leur importance. Dans tous les bureaux corporatifs, de l'éclairage à détecteur de mouvement, des espaces à température contrôlée et des mesures de réduction de la consommation d'eau sont en place.

En 2022, nous avons réussi à réduire nos espaces de bureau de 50 % conformément à notre modèle de travail hybride et flexible. La réduction des répercussions environnementales de la Banque a été un important facteur dans la prise de cette décision. Comme nous l'avons souligné dans le rapport de l'an dernier, la totalité du mobilier et du matériel électronique excédentaire découlant de la réduction des espaces de bureau à Toronto a pu être réutilisée grâce au programme de recyclage de CSR Eco Solutions. Dans nos espaces de bureau à Montréal, la totalité du matériel électronique excédentaire a été recyclée par l'intermédiaire de Quantum Lifecycle Partners.

En collaboration avec COESIO, une société de services-conseils en gestion stratégique durable, Quantum a été en mesure de mettre au point un outil pour calculer la réduction totale des GES découlant de la remise à neuf et du recyclage du matériel électronique à l'aide du modèle de réduction des déchets (WARM) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. Cet outil a permis de déterminer que la Banque Laurentienne a économisé 97,9 tonnes éq. CO₂ en recyclant 12 119,53 kilogrammes (26 719 livres) d'appareils électroniques.

Émissions de gaz à effet de serre liées à notre exploitation

En s'appuyant sur l'approche et les outils du Protocole des gaz à effet de serre (GES), la Banque Laurentienne a calculé les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de l'ensemble de ses activités, ainsi que les émissions des déplacements d'affaires de portée 3. La Banque est membre du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF), et nous tirons parti de sa méthodologie pour le calcul des émissions financées pour les catégories d'actifs Biens immobiliers et Prêts hypothécaires résidentiels. Nous continuerons de peaufiner ces calculs et de réduire les hypothèses requises au cours des prochaines années. (Vous trouverez plus de détails sur les émissions financées dans le rapport TCFD).

La Banque Laurentienne a fixé un objectif de réduction absolue de 35 % de ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à

l'année 2022, conformément à l'ambition de l'initiative du Science-Based Targets (SBTi) consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'année 2022 a été choisie comme l'année de référence pour notre cible d'émissions en fonction de la fiabilité des données. En 2022, la Banque a estimé ses émissions combinées de portée 1 et de portée 2 à 1 097 tonnes éq. CO₂. Avec la réduction du nombre et de la taille des succursales, de même que des espaces de bureaux corporatifs, la Banque a réduit ce nombre de 30 % à 768 tonnes éq. CO₂. Ceci est aligné sur notre modèle de travail hybride et notre stratégie de mobilité qui priorisent et favorisent le travail à domicile pour toutes les tâches pouvant être effectuées à distance. Cette réduction des émissions est un pas en avant qui permet à la Banque de maintenir son objectif de réduction de 35 % d'ici 2030.

Pour certains espaces loués, ces calculs ont été fondés sur des estimations et des hypothèses au lieu d'information détaillée sur la consommation d'énergie. En 2022 et en 2023, nous avons continué de réduire le nombre d'endroits dont la consommation d'énergie est estimée afin d'améliorer la précision de ces résultats.

En 2022, la Banque a estimé les émissions des déplacements d'affaires de portée 3 à 399 tonnes éq. CO₂. Avec la baisse des restrictions de voyage et des confinements liés à la COVID-19 en 2023, ce nombre a augmenté en 2023 pour atteindre 465 tonnes éq. CO₂ en 2023, ce qui reste inférieur aux niveaux d'avant la pandémie.

Un modèle de travail flexible contribue à des répercussions environnementales positives

Grâce à notre modèle de travail hybride et flexible, la majorité de nos employés continuent de travailler à domicile à temps plein ou à temps partiel. Nous encourageons activement les employés qui travaillent dans nos bureaux à adopter un état d'esprit écologique afin qu'ensemble, nous puissions réduire au minimum notre empreinte environnementale.

En 2023, nous avons organisé un Défi des Équipes vertes pour encourager des équipes d'employés de toute l'organisation à développer des idées peu coûteuses et innovatrices visant à réduire l'empreinte environnementale de la Banque. L'équipe gagnante a créé une mascotte écoambassadrice nommée Laurent, dont la mission est d'inspirer les employés à contribuer à la réduction de leur propre empreinte environnementale par la modélisation et la promotion de mesures et de comportements environnementaux positifs à la maison et au bureau.

Réduire, réutiliser et recycler :

- Dans le cadre de notre initiative de réduction des espaces de bureau, des vêtements, des appareils électroniques et des fournitures de bureau excédentaires ont été donnés à des organismes de bienfaisance ou traités par des installations de recyclage des déchets électroniques.
- La gestion des fournitures de bureau, de la papeterie et du papier est centralisée afin d'éviter les surplus et les déchets inutiles. Elle nous permet aussi de maximiser les efforts de recyclage pour des fournitures telles que la poudre d'encre à imprimante et les cartouches d'encre.
- Nous déconseillons l'utilisation des plastiques à usage unique et encourageons tous les membres de l'équipe à utiliser des bouteilles et tasses réutilisables pour réduire leur dépendance au plastique.
- Nous avons installé dans nos bureaux des stations de tri pour les ordures, le recyclage et les déchets verts dans les salles à manger et les salles de détente pour les employés.

Réduction de la consommation de papier :

Le papier est une source de gaspillage courante qui entraîne des répercussions environnementales importantes – particulièrement dans le secteur des services financiers.

- En 2023, notre utilisation de papier à l'interne a continué de diminuer de façon drastique parce que la majorité des membres de notre équipe travaillaient à domicile.
- L'adoption de DocuSign et l'utilisation de signatures électroniques pour toutes nos activités avec la clientèle nous permettent de réduire davantage les exigences d'impression.
- Nous faisons constamment la promotion d'options écologiques auprès de nos clients grâce à différents services bancaires sans papier, comme les services bancaires téléphoniques et en ligne, les options de dépôt direct et les paiements de factures préautorisés.
- Dans le cadre de notre initiative Environnement sans papier, nous avons arrêté l'impression d'environ 40 000 pages de rapports par mois et intensifié nos efforts pour encourager les clients à passer aux relevés électroniques.

Déplacement quotidien des employés :

- Nos bureaux du centre-ville sont situés près de réseaux de transport en commun, ce qui facilite les déplacements de nos employés.
- Des espaces pour les vélos sont disponibles à chacun de nos bureaux, de même que des douches à notre bureau de Montréal.
- Les emplacements de nos bureaux sont dotés de zones pour garer les véhicules électriques.
- Les employés peuvent obtenir un remboursement jusqu'à 400 \$ par année pour les coûts de transport en commun par l'entremise du compte de dépenses de santé et de mieux-être.

Partenariats stratégiques

La création de partenariats visant des initiatives environnementales est l'une des nombreuses façons pour la Banque d'avoir une influence durable et positive dans les collectivités où elle exerce ses activités.

- La Banque participe à des groupes de travail comme le PCAF pour aider à améliorer la disponibilité des données sur les émissions.

- Dans la mesure du possible, nous recherchons des options d'approvisionnement écologiques et faisons affaire avec des partenaires et des fournisseurs respectueux de l'environnement.
- Depuis 2015, nous utilisons des sources d'énergie renouvelable au Canada en optant pour l'électricité verte dans nos bureaux de Montréal et de Toronto, grâce à notre partenariat avec Bullfrog Power, la division spécialisée en développement durable de Spark Power.
- La Banque assiste à des réunions du Comité sur la durabilité avec le gestionnaire de ses bureaux situés à Toronto et rencontre régulièrement le gestionnaire de ses bureaux de Montréal pour mettre en œuvre de nouvelles initiatives d'économie d'énergie.
- En partenariat avec Québec Net Positif, la Banque appuie une initiative de collaboration visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME) du Québec à mettre en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques et à réussir leur transition vers une économie durable à faibles émissions de carbone.



Comme la Banque continuera d'adopter un modèle de travail hybride en 2024 et dans les années à venir, cela réduira les déplacements d'affaires et les déplacements des employés à long terme, ainsi que les déchets liés au papier dans nos bureaux.

Social

La Banque Laurentienne s'efforce de favoriser une culture d'entreprise inclusive et équitable où chaque personne est en mesure de s'épanouir, de réaliser son plein potentiel et de s'intégrer. Nous soutenons le bien-être de nos employés et nous encourageons leur croissance et leur perfectionnement parce que nous croyons qu'investir dans les membres de notre équipe aujourd'hui aura une incidence positive sur notre clientèle et nos actionnaires dans l'avenir. Redonner à la collectivité fait partie de notre ADN, et nous créons un changement durable grâce à nos programmes de philanthropie d'entreprise, à nos activités communautaires et à nos campagnes de collecte de fonds organisées à l'échelle locale.



Enjeux prioritaires

— Social

- 25 Équité, diversité et inclusion
- 28 Employeur de choix
- 30 Satisfaction de la clientèle
et inclusion financière
- 32 Investissement
communautaire et bénévolat
des employés

Équité, diversité et inclusion

Pourquoi c'est important

À la Banque Laurentienne, nous avons adopté une approche d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) réfléchi et cohérente avec nos activités commerciales en intégrant directement ces aspects dans nos politiques et nos pratiques. Nous souhaitons développer et favoriser une culture inclusive et équitable qui reflète et respecte la diversité des membres de notre équipe, de nos clients et de nos collectivités.

Nous croyons qu'une culture véritablement inclusive, où tout le monde sent qu'il a une place et peut s'épanouir, est un facteur clé de notre réussite. Un personnel diversifié et inclusif qui apporte de multiples points de vue facilite la résolution de problèmes et la prise de décisions, favorise l'innovation et améliore la gouvernance et la surveillance.

En 2023, nous avons nommé une cheffe de l'inclusion et de l'équité et créé un Conseil de leadership sur l'inclusion afin d'intensifier nos travaux en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Politiques en matière d'EDI pour le conseil d'administration et les employés

Nous avons mis en place les politiques en matière d'EDI pour les membres de l'équipe et les membres de notre conseil d'administration. Ces politiques soulignent notre engagement envers l'EDI à tous les niveaux de l'organisation, des stagiaires jusqu'aux membres de la haute direction et du conseil d'administration.

Objectifs de diversité

Pour favoriser l'imputabilité et mesurer l'incidence de nos efforts, nous avons inclus des objectifs et des mesures de représentativité de la diversité dans les tableaux de bord de tous nos dirigeants. Pour en savoir plus sur les résultats obtenus en 2023, consultez le tableau présenté en annexe à la [page 61](#).

Cibles pour le conseil d'administration

La Banque s'est engagée publiquement à ce que son conseil d'administration soit composé d'au moins 45 % de femmes ou d'autres personnes de genre marginalisé (y compris les femmes trans et cisgenres et toutes les personnes trans, bispirituelles et non binaires). Nous nous sommes aussi engagés à ce que, d'ici 2025, au moins 15 % des administrateurs soient des personnes qui s'identifient comme membres d'un groupe sous-représenté (2ELGBTQIA+, minorités visibles, Autochtones et personnes en situation de handicap). Pour en savoir plus sur les résultats obtenus en 2023, consultez la [page 41](#) de notre rapport.

Rémunération

Pour nous assurer que nos processus de rémunération sont justes, et pour traiter également, sur le plan des droits, des avantages, des obligations et des occasions, tous les candidats et employés, quel que soit leur genre, nous avons recours à des processus d'évaluation et d'approbation rigoureux afin de sélectionner les candidats pour tous les postes, y compris les postes de gestion et de direction. La Banque Laurentienne utilise des lignes directrices sans discrimination de genre, comme des échelles salariales, pour déterminer le salaire et la rémunération incitative standard par niveau. Les augmentations salariales et la gestion de la performance font l'objet d'un suivi actif pour l'ensemble de la main-d'œuvre, mais les données sont aussi ventilées par genre pour en évaluer l'équité. En outre, nous honorons nos obligations fédérales en matière d'équité salariale ainsi que nos obligations provinciales pour nos entités localisées au Québec et en Ontario.

Formation

Nous offrons à tous les membres de l'équipe de la Banque des formations obligatoires sur les principes de base liés aux facteurs ESG, la vérité et la réconciliation, les biais inconscients et l'accessibilité qui doivent être complétées annuellement.

Groupes de ressources pour les employés

Nos groupes de ressources pour les employés sont dirigés par ces derniers et bénéficient du soutien et de la gouvernance de l'équipe responsable de l'inclusion et de l'équité. Ces groupes jouent un rôle important dans le développement d'une communauté d'employés et le renforcement de leur sentiment d'appartenance. Nous comptons quatre groupes de ressources pour les employés :

- Forte au féminin, pour les femmes et leurs alliés.es ;
- Réseau des employé-es noir-es de la Banque Laurentienne (RENBL), pour les membres des communautés noires et leurs alliés.es ;
- FIERTÉ, pour les membres de la communauté 2ELGBTQIA+ et leurs alliés.es ;
- Notre plus récent groupe de ressources pour les employés, mis sur pied en 2023, vise à soutenir les personnes nouvellement arrivées au Canada et leurs alliés.es.

Conversations courageuses

Lancée en février 2021, l'initiative Conversations courageuses de la Banque permet aux membres de l'équipe de discuter de sujets liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Nous offrons un espace sûr pour engager des conversations franches et quelquefois difficiles, ayant pour objectif de « partager, écouter et apprendre » les uns des autres et favoriser un dialogue constant.

Partenariats

Pour faire progresser nos efforts et nos objectifs en matière d'EDI, nous travaillons avec différents organismes qui nous font profiter d'un savoir-faire additionnel et de leurs connaissances.

■ Initiative BlackNorth

À titre de signataire de l'engagement des PDG envers l'initiative BlackNorth, nous avons continué de nous attaquer au racisme systémique envers les Noirs. Nous avons consolidé notre collaboration avec le Groupe 3737, pôle d'innovation entrepreneuriale axé sur la diversité, situé au cœur du quartier Saint-Michel, à Montréal, en nous engageant à verser 150 000 \$ sur trois ans pour encourager les entrepreneurs qualifiés des groupes sous-représentés à participer au programme des missions commerciales de l'organisme.

■ Fierté au travail Canada

Notre partenariat avec Fierté au travail Canada, un organisme qui aide les employeurs à créer des milieux de travail célébrant tous les membres du personnel, peu importe leur expression de genre, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, nous donne accès à des ressources spécialisées et favorise le leadership éclairé, les échanges et la sensibilisation.

■ Charte d'Indigenous Works

La Banque a signé la charte d'Indigenous Works sur l'innovation dans les stratégies d'emploi et d'insertion professionnelle des Autochtones dans le secteur des services bancaires et financiers au Canada. Dans le cadre de cette initiative, dirigée en collaboration avec Indigenous Works et la Commission canadienne des droits de la personne, nous travaillons avec des partenaires pour explorer des façons d'embaucher un plus grand nombre d'Autochtones dans notre secteur d'activité.

■ Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI)

Le CCDI est un organisme qui aide les employeurs à créer des milieux de travail inclusifs et exempts de préjugés et de discrimination. Par l'intermédiaire de notre partenariat avec le CCDI, nous avons accès à de l'expertise et à des ressources, y compris de la formation et des webinaires qui sont offerts à tous les membres de l'équipe de la Banque. Nous travaillons aussi avec divers organismes communautaires par l'entremise de notre programme philanthropique Donner au-delà des chiffres^{MC}, qui est expliqué en détail plus loin dans le présent document.

Communications

Nous utilisons divers canaux pour faire part de nos efforts en matière d'EDI à l'interne et à l'externe. En 2023, nous avons créé un site sur l'inclusion et l'équité pour permettre à nos employés d'accéder à des ressources et à du matériel d'apprentissage et pour créer un espace où faire entendre les voix des groupes sous-représentés.

Une culture d'inclusion et d'appartenance

Le développement d'une culture d'inclusion et d'appartenance où tout le monde a le sentiment de pouvoir être authentique est une priorité pour la Banque. Nous mesurons nos efforts au moyen de notre sondage annuel sur la mobilisation des employés. En 2023, nous avons obtenu une note globale de 88 % dans la dimension de la diversité et de l'inclusion, une hausse de deux points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Accessibilité

L'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont essentielles à notre stratégie d'inclusion et d'équité. En 2023, nous avons élaboré un Plan pluriannuel d'accessibilité que nous avons publié sur notre [site Web](#) dans le but d'améliorer l'accessibilité de nos services et de notre milieu de travail. Pour faire progresser nos actions dans ce domaine, nous avons créé un réseau de champions de l'accessibilité, qui compte des personnes représentant l'ensemble de l'organisation.

Réconciliation

Dans le cadre du parcours de réconciliation de la Banque Laurentienne, nous avons lancé cette année une série d'initiatives visant à soutenir les membres de l'équipe dans leur apprentissage continu des cultures, des traditions et de la réconciliation autochtones.

Employeur de choix

Pourquoi c'est important

À la Banque Laurentienne, notre objectif est de créer un milieu de travail où les employés sont très mobilisés, motivés à donner un bon rendement et fiers de leur contribution au quotidien. Nous sondons nos employés chaque année pour mesurer leur mobilisation, puis concevons des programmes et des politiques visant à améliorer leur expérience de vie au travail. Dans un marché concurrentiel, les organisations qui privilégient une culture d'entreprise positive sont les mieux placées pour attirer et fidéliser une main-d'œuvre compétente.

Notre équipe de direction s'engage à être toujours à l'écoute des membres de notre équipe et à investir dans leur réussite. En 2023 :

- Nous avons tenu notre troisième sondage annuel sur la mobilisation Voix des employés. L'indice de mobilisation des employés a augmenté de trois points de pourcentage (à 80 %) et l'indice d'efficacité du gestionnaire a augmenté d'un point de pourcentage (à 84 %). La participation au sondage a augmenté de deux points de pourcentage avec un taux de participation de 85 %.
- Nous avons mis l'accent sur la santé et la sécurité de nos employés grâce à des services, à des initiatives, à des activités de formation en ligne et à des trousseaux d'outils spécialisés.
- Nous avons été reconnus par Forbes comme l'un des meilleurs employeurs au Canada.
- Nous avons continué d'offrir un modèle de travail hybride et flexible, qui privilégie le travail à domicile pour toute tâche pouvant être effectuée à distance. Au cours des deux dernières années, tous les employés ont participé à des camps d'entraînement culturels afin qu'ils puissent discuter et co-créer le modèle de travail flexible adapté aux besoins de leur équipe.
- Nous avons déployé des outils permettant d'améliorer la productivité au sein de notre modèle de travail hybride. Des outils Microsoft 365 comme OneDrive, Forms, SharePoint, Whiteboard et Viva Engage sont disponibles pour tous.
- Nous avons bonifié les avantages sociaux des employés et continué d'offrir un programme complet d'aide aux employés et à la famille, y compris un programme de gestion du stress et de mieux-être par l'intermédiaire d'une plateforme de soins virtuelle. Nous avons également continué d'offrir notre plateforme sur la santé mentale et la résilience, notre plateforme de conditionnement physique et notre compte de dépenses de santé et de mieux-être. Nous avons également organisé une conférence sur le stress financier à l'intention de tous les membres de l'équipe.
- Nous avons invité les employés à participer au Défi bien-être pour promouvoir l'activité physique et la saine compétition entre collègues. La Banque a remis 5 000 \$ au nom de l'équipe gagnante à Fondation Le Petit Blanchon, un organisme qui appuie des projets visant à améliorer la qualité de vie des jeunes vulnérables et polytraumatisés.
- Nous avons mobilisé nos équipes dans le cadre du Défi du chef de la direction financière, une autre activité annuelle qui favorise la santé, le mieux-être et le sentiment de camaraderie entre collègues au moyen de deux activités de course : la Course OCM Fondation Dr Clown à Montréal et la course Oasis ZooRun, à Toronto.
- Nous avons célébré la première année complète du nouveau programme et du nouvel outil de reconnaissance, qui vise à souligner les comportements des membres de l'équipe qui incarnent les valeurs de la Banque. En 2023, le taux de participation a été de 83 % et 20 037 reconnaissances ont été décernées dans l'ensemble de l'organisation.
- Nous avons continué de faire la promotion d'un meilleur équilibre travail-vie personnelle en accordant à tous les employés une journée de congé le jour de leur anniversaire de naissance et quatre demi-journées de congé entre mai et septembre. De plus, nous avons porté à cinq le nombre de congés mobiles pour tous les employés. Nous avons également harmonisé notre politique de vacances pour tous les employés et ajouté trois semaines de vacances supplémentaires pour les employés qui célèbrent leur 25^e, 35^e et 45^e anniversaire de service à la Banque. Enfin, nous avons ajouté des prestations supplémentaires pour les cinq premières semaines du congé de paternité, ainsi qu'un congé pour les parents secondaires d'un enfant né d'une mère porteuse et un congé pour les parents d'un enfant adopté de plus d'un an.
- Nous avons lancé des consultations sur la carrière et le développement avec des conseillers RH ainsi que de nouveaux outils pour renforcer l'expérience des employés. Au cours de la dernière année, nous avons également organisé deux Journées des employés en présentiel (Montréal et Toronto) et une Semaine virtuelle des employés pour informer et outiller les membres de notre équipe sur les nombreuses dimensions de leur expérience de vie au travail.

Satisfaction de la clientèle et inclusion financière

Pourquoi c'est important

La simplification des services bancaires contribue à améliorer le bien-être financier de tous les Canadiens. À la Banque Laurentienne, notre objectif est de mesurer le niveau de satisfaction de nos clients, d'écouter leurs expériences, de comprendre leurs divers besoins et d'offrir des produits et services financiers personnalisés pour les aider à atteindre leurs objectifs.

En 2023, nous avons continué d'accorder la priorité à nos clients et d'améliorer leur expérience et l'accès aux services financiers, notamment en réalisant ce qui suit :

Expérience client et Engagement

- Nous avons actualisé notre site Web public en améliorant la convivialité et en offrant une expérience de marque uniforme grâce à une présentation rafraîchie.
- Nous avons mis en place une politique de marketing responsable, accessible sur notre [site Web](#).
- Nous avons organisé un atelier sur les facteurs ESG destiné aux employés de première ligne des Services aux entreprises afin qu'ils puissent mieux soutenir leurs clients.
- Nous avons mesuré la satisfaction des clients à l'égard des initiatives clés afin de pouvoir cibler rapidement les améliorations nécessaires.
- Nous avons analysé les résultats des sondages effectués auprès des clients pour comprendre leurs expériences dans tous nos canaux et apporter des améliorations en offrant de la formation et des outils.
- Nous poursuivons notre engagement à protéger nos clients en assurant un traitement rapide, juste et uniforme des plaintes de clients (consultez notre dépliant sur le [Processus de résolution des plaintes](#) pour en savoir plus), en assurant la pertinence des produits et services offerts aux clients, en envoyant des alertes électroniques pour aider les clients à gérer leur argent et à éviter les frais de découvert, et en envoyant des préavis de renouvellement de produits et services à l'intention de la clientèle.

Inclusion financière et portée

- Nous avons publié le troisième rapport du champion des aînés. Le rapport 2023 est accessible sur notre site Web et il est résumé aux [pages 76](#) et [77](#) du présent rapport.
- Nous avons continué à donner accès aux services bancaires aux populations mal servies en offrant des produits spécifiques, gratuits ou à frais réduits aux personnes à faible revenu, aux jeunes et aux personnes âgées. Vous trouverez plus de précisions à la [page 68](#) du présent rapport.
- Nous maintenons notre engagement à l'égard de l'accessibilité de nos services et faisons de l'accessibilité un élément central de notre stratégie d'inclusion et d'équité. Des renseignements sur notre politique en matière d'accessibilité et notre plan triennal d'accessibilité sont présentés sur notre [site Web](#).
- Nous avons organisé trois déjeuners-conférences pour informer nos clients des Services aux entreprises au sujet de l'économie canadienne et des facteurs ESG.
- Nous nous sommes associés à Québec Net Positif et nous avons offert un soutien financier et consultatif dans le cadre de son initiative PME en transition.
- Nous soutenons les garderies privées subventionnées au Québec, en fournissant plus de 200 millions de dollars de financement

en 2023 grâce à un programme spécialisé. Nous continuerons à nous concentrer sur la croissance de ce portefeuille au Québec et partout au Canada.

Solutions numériques

- Nous avons lancé une nouvelle solution d'ouverture de compte numérique afin que nos clients puissent ouvrir un compte chèques ou un compte d'épargne à intérêt élevé (CEIE) en tout temps et de n'importe où au Canada.
- Nous avons mis en place une nouvelle expérience de demandes de carte de crédit en ligne pour les clients, qui comprend plusieurs avantages comme un programme de récompenses amélioré et des options de paiement flexibles.
- Nous utilisons DocuSign pour accepter les signatures électroniques de façon sécuritaire et avons réévalué nos exigences d'impression afin de faire gagner du temps aux clients et d'éliminer l'utilisation du papier.
- Nous avons tiré parti de la technologie, notamment en intégrant une interface de programmation d'applications à nos activités de financement d'équipement et un logiciel d'imagerie numérique à nos activités de financement d'inventaire, pour simplifier les processus, faciliter l'exercice de nos activités et renforcer les relations avec les partenaires clés des Services aux entreprises.

Investissement communautaire et bénévolat des employés

Pourquoi c'est important

À la Banque Laurentienne, les dons font partie de notre ADN, et nous travaillons à enrichir nos collectivités en contribuant à leur développement social et économique de façon durable.

En 2022, la Banque a lancé un programme renouvelé de philanthropie d'entreprise appelé « Donner au-delà des chiffres^{MC} ». Grâce à une approche ciblée, la Banque soutient les organisations locales de partout au pays qui œuvrent à l'inclusion économique des personnes nouvellement arrivées et des réfugiés, ainsi que celles dont la mission est de lutter contre les inégalités économiques qui touchent les groupes sous-représentés comme les communautés racisées, les communautés 2ELGBTQIA+, les peuples autochtones et les personnes en situation de handicap.

Nos résultats

Le programme Donner au-delà des chiffres^{MC} nous permet d'utiliser nos forces en tant qu'organisation et de nous différencier en allant au-delà des dons pour soutenir les organisations dans les collectivités que nous servons, et ce, de façon nouvelle et innovante :

- En plus des dons associés à des projets, nous analysons et finançons également les demandes de financement des activités opérationnelles ou stratégiques principales.
- Bien que nous considérons les organisations de toutes tailles, nous nous concentrons principalement sur les petites organisations locales dans la mesure du possible.

En 2023, la Banque Laurentienne et ses employés ont accordé plus de 770 000 \$ à des organismes à but non lucratif et de bienfaisance œuvrant dans des domaines que nous priorisons :

Soutien à l'inclusion économique des personnes nouvellement arrivées au Canada

- Don de 25 000 \$ au Collectif Bienvenue, un organisme montréalais dont la mission est de réduire le stress et l'isolement liés à la réinstallation en fournissant des articles ménagers essentiels et un soutien psychosocial aux personnes demandeuses d'asile et aux autres personnes nouvellement arrivées défavorisées.

Les fonds serviront à financer les activités quotidiennes de l'organisme et seront investis là où les besoins sont criants.

- Don de 25 000 \$ à l'organisme Newcomer Women's Services Toronto, qui aide les femmes et leur famille à bâtir une nouvelle vie au Canada en leur offrant des occasions sociales et économiques et en favorisant un sentiment d'appartenance. Le don de la Banque appuiera les activités quotidiennes de l'organisme.

Soutien de l'équité des occasions économiques

- Don de 100 000 \$ sur deux ans au Moulin Microcrédits, un organisme de bienfaisance national qui offre des prêts abordables aux personnes immigrantes ou réfugiées au Québec. Les fonds serviront à aider ces personnes à payer les coûts liés à la reconnaissance des titres, à la formation et au perfectionnement professionnel.
- Don de 50 000 \$ à Skills for Change, un organisme de Toronto qui offre des occasions d'apprentissage et de formation aux communautés immigrantes et aux réfugiés. Le don permettra de financer un projet destiné aux jeunes Noirs immigrants, en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM), qui offrira de la formation et un soutien essentiels aux jeunes et aux jeunes adultes Noirs immigrants qui font souvent face à des obstacles importants à l'entrée dans l'économie numérique.

- Don de 50 000 \$ au Groupe 3737, pôle d'innovation entrepreneuriale axé sur la diversité situé à Montréal. Ce don fait partie d'un engagement de 150 000 \$ étalé sur trois ans. Les fonds serviront à encourager les entrepreneurs des groupes sous-représentés qui se qualifient pour participer au programme des missions commerciales du Groupe 3737.

Notre appui au Groupe 3737 et à Skills for Change s'inscrit également dans l'engagement de la Banque envers l'initiative BlackNorth, qui demande à ses signataires de verser au moins 3 % de leurs dons d'entreprise à des causes qui favorisent les investissements et créent des occasions au sein des communautés noires.

Financement d'urgence pour l'aide humanitaire

- Don de 170 000 \$ par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne pour soutenir les efforts de secours dans les collectivités touchées par des catastrophes environnementales ou humanitaires au Canada et ailleurs dans le monde.
- Nous avons offert un montant supplémentaire de 50 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne dans le cadre de son événement-bénéfice annuel, coprésidé par l'un des membres de la direction de la Banque.

Influence des employés

La Banque Laurentienne dans la collectivité

En 2023, nous avons déployé la troisième campagne annuelle de notre programme La Banque Laurentienne dans la collectivité. Mettant l'accent sur les dons locaux, ce programme permet aux employés en contact avec les clients des succursales des Services aux particuliers, de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) et des Services aux entreprises de redonner à la collectivité en choisissant des organismes de bienfaisance et à but non lucratif locaux pour recevoir nos dons. Ces fonds les aideront à mener à bien leur mission et à fournir des services essentiels à leur clientèle respective dont les besoins sont encore plus criants dans le contexte macroéconomique actuel.

Dans le cadre de la campagne de cette année, 158 000 \$ ont été versés à 79 organismes de bienfaisance communautaires.

Donner, ça compte

Les employés de la Banque Laurentienne ont encore une fois fait preuve de générosité cette année dans le cadre de notre campagne annuelle Donner, ça compte. Ils ont amassé plus de 120 000 \$, somme qui a été égalée et bonifiée par la Banque pour remettre un total de 258 194 \$ à nos trois organismes partenaires : Centraide, PartenaireSanté et la Croix-Rouge canadienne.

Engagement communautaire par le bénévolat des employés

Nous encourageons nos employés à changer les choses dans leur collectivité et offrons jusqu'à 200 \$ à tous les employés pour qu'ils fassent un don aux organismes auprès desquels ils font du bénévolat en dehors du travail.

Cette année, nous avons continué de travailler avec Bénévoles Canada pour mettre sur pied notre programme de bénévolat pour appuyer nos employés qui en sont à différentes étapes de leur parcours de bénévolat.

Les activités de bénévolat parrainées par la Banque en 2023 comprennent les suivantes :

■ Campagne du Biscuit sourire

Plus de 30 employés travaillant directement auprès de la clientèle, en provenance de dix succursales des Services aux particuliers ont participé à la 27^e campagne annuelle du Biscuit sourire de Tim Hortons. Les bénévoles de la Banque Laurentienne ont aidé à décorer des biscuits dans plusieurs restaurants Tim Hortons de la région de Montréal, ce qui a permis de recueillir des fonds pour la Fondation Autiste & majeur.


■ Journée Amenez vos enfants au travail

La Banque a poursuivi l'organisation annuelle de la journée Amenez vos enfants au travail à notre bureau de Toronto lors de laquelle nous avons accueilli un groupe d'élèves de secondaire 3 qui ont passé la journée à observer le fonctionnement de notre environnement de travail. Cette expérience unique et inclusive donne aux élèves un aperçu de la dynamique de la vie professionnelle et leur permet de faire des choix de carrière éclairés et inclusifs. Au-delà de l'exploration de carrière, cette journée sert également à encourager des conversations significatives entre les adultes et les jeunes sur les diverses perspectives de carrière qui s'offrent à eux.

■ Les lutins de la Banque Laurentienne

Pour la cinquième année consécutive, nous avons organisé la campagne des lutins de la Banque Laurentienne. Des équipes du Québec et de l'Ontario ont participé à des collectes de cadeaux pour permettre aux enfants de familles à faible revenu de vivre des moments magiques le 25 décembre. Grâce à la générosité de nos employés, des cadeaux ont été offerts aux enfants au Québec, dans le cadre de l'Opération Père Noël, et en Ontario, avec l'appui du Centre francophone du Grand Toronto.

Gouvernance

A woman with long dark hair, wearing a bright yellow top, is smiling and gesturing with her hands as if in a meeting. Another person is partially visible in the background, out of focus.

La Banque Laurentienne possède une longue tradition de gouvernance d'entreprise et de principes commerciaux sains, qui lui ont donné les bases solides nécessaires pour élaborer un programme ESG efficace. Tout en nous appuyant sur notre histoire, nous mettons nos politiques de gouvernance d'entreprise à jour de façon continue afin qu'elles soient alignées sur les meilleures pratiques. Qu'il s'agisse de créer des comités d'audit et de gestion des risques, de cybersécurité ou de protection des données, notre objectif est d'instaurer et de maintenir un niveau de confiance élevé avec nos clients, nos investisseurs, la collectivité et les organismes de réglementation. Notre engagement envers la transparence, les valeurs éthiques et l'intégrité nous guident dans chacune de nos opérations, interactions et relations.

La gouvernance ESG à la Banque Laurentienne

Notre approche disciplinée et fondée sur des principes en matière de gouvernance d'entreprise est la pierre angulaire de nos efforts visant à favoriser la confiance et à protéger les intérêts de nos actionnaires tout en maintenant la confiance de nos employés, de nos clients et des collectivités que nous servons. Nous avons continué de réaliser de bons progrès dans la gestion et la divulgation de l'information ESG en 2023, ce qui nous a permis d'améliorer notre cote de risque ESG selon Sustainalytics et de conserver une cote de risque faible.

Surveillance du programme ESG par le conseil d'administration

Notre conseil d'administration joue un rôle actif dans les initiatives ESG de la Banque Laurentienne, et le mandat de chacun de ses comités inclut la surveillance des facteurs ESG. Ces facteurs sont traités comme l'une des principales responsabilités du conseil d'administration et font l'objet d'un examen à chacune de ses réunions pour assurer l'alignement à l'échelle de la Banque.

Rôles et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de définir la raison d'être de la Banque et de surveiller sa stratégie et sa gestion des risques, notamment les risques liés à l'évolution des facteurs ESG.

Les membres des comités du conseil d'administration assurent la surveillance et l'orientation de composantes particulières de la stratégie ESG en fonction de leur mandat.

Le **comité de gestion des risques** évalue les avantages par rapport aux risques et veille à ce qu'une combinaison adéquate de politiques, de processus et de procédures fonctionnels soit présente et appliquée pour gérer tout risque important auquel la Banque est ou pourrait raisonnablement être exposée. Cela comprend la supervision de l'intégration des principes ESG de la Banque à son cadre d'appétit pour le risque et à son cadre de gestion des risques, y compris son application aux simulations de crise et au risque de crédit.

Le **comité des ressources humaines** soutient le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines. Cela inclut la supervision des stratégies clés en matière de culture, notamment la mobilisation des employés, leur santé et leur bien-être, l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le **comité de gouvernance et de conformité** joue un rôle clé en s'assurant que le conseil d'administration respecte lui aussi les meilleures pratiques de gouvernance dans l'exercice de ses fonctions, y compris dans la planification de la relève et le recrutement de nouveaux administrateurs.

Le **comité d'audit** est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Cela inclut la surveillance des renseignements financiers dans les divulgations ESG, y compris les divulgations financières liées au climat.

Surveillance des facteurs ESG par la direction

Les comités suivants supervisent la gouvernance ESG de la Banque :

Le **comité exécutif** de la Banque, dirigé par le président et chef de la direction, remplit les fonctions de comité directeur et supervise les facteurs ESG à l'échelle de la Banque. Son mandat consiste à fournir une orientation stratégique sur les priorités et les investissements, ainsi qu'à prendre des décisions clés concernant chaque pilier ESG.

Le **comité de gestion des risques d'entreprise**, dirigé par notre chef de la gestion des risques, surveille et supervise tous les risques importants de la Banque, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques.

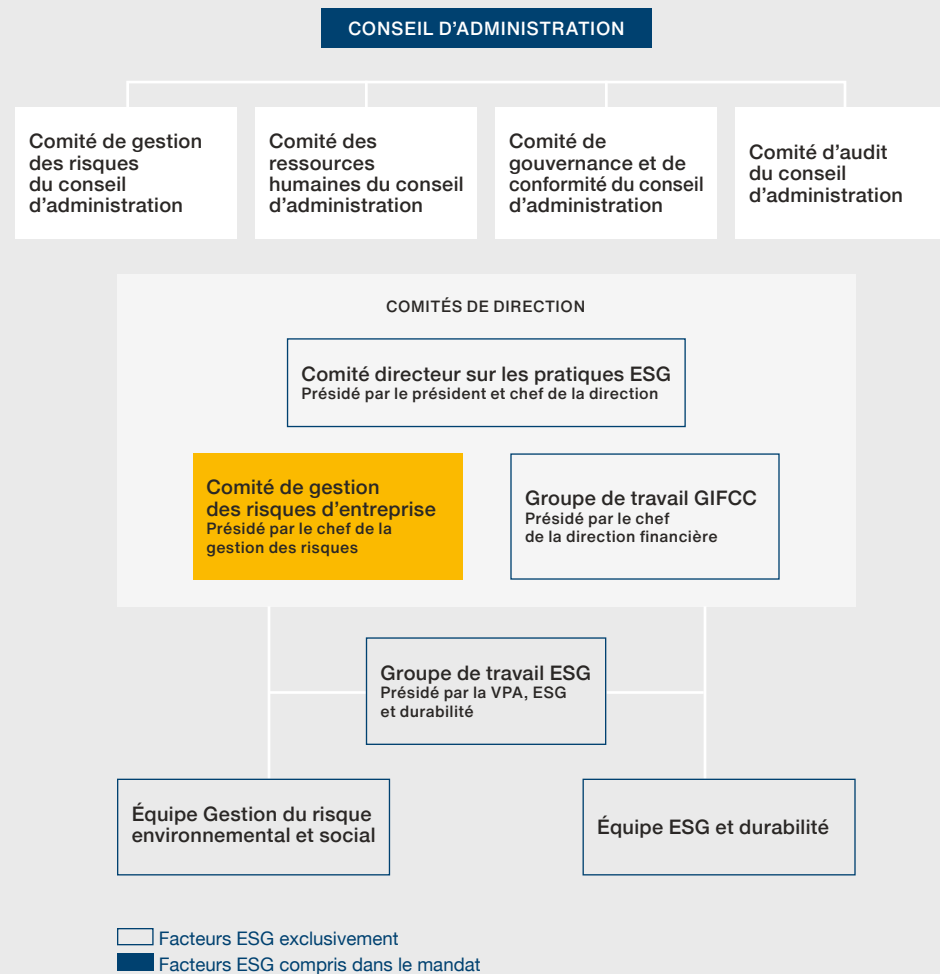
Le **groupe de travail ESG** est un comité opérationnel interfonctionnel chargé de repérer les domaines prioritaires clés pour soutenir la stratégie ESG globale de la Banque.

Le **groupe de travail GIFCC**, présidé par notre chef de la direction financière, prend les principales décisions liées à son cadre. Vous trouverez plus d'information sur le groupe de travail interne GIFCC dans la section Rapport GIFCC de l'annexe, à la [page 51](#).

Notre fonction **Gestion du risque environnemental et social** définit et met en œuvre un cadre de gestion des risques, des politiques, des processus et des pratiques de gouvernance liés aux facteurs environnementaux et sociaux afin de cerner, d'évaluer et de gérer proactivement ces risques et de produire les rapports qui s'y rattachent.

L'équipe **ESG et durabilité** fournit une orientation stratégique sur les facteurs ESG, favorise la compréhension et l'intégration de ces facteurs à l'échelle de l'organisation par l'entremise du groupe de travail ESG, veille à l'amélioration continue de la qualité des données et des divulgations ESG de la Banque et gère la stratégie de dons de l'entreprise.

Les cadres supérieurs de la Banque Laurentienne sont également responsables de facteurs ESG clés. Par exemple en 2023, le chef des Technologies de l'information était responsable des programmes de cybersécurité et de confidentialité des données, le chef des Opérations était responsable de nos objectifs de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, et la chef des Services juridiques, de l'inclusion et de l'équité était responsable des programmes et des objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.



Enjeux prioritaires

— Gouvernance

- 40 Composition du conseil d'administration et rémunération des membres de la haute direction
- 42 Gestion du risque environnemental et social
- 46 Priorités fondamentales

Composition du conseil d'administration et rémunération des membres de la haute direction

Pourquoi c'est important

Nous croyons que les meilleurs conseils d'administration sont diversifiés sur le plan de l'expérience, de l'expertise, des points de vue, de l'âge, du genre et de l'identité de genre, de la culture, de l'origine ethnique et de l'expérience de vie. La diversité dans la composition du conseil d'administration se traduit par une prise de décisions efficace et équilibrée, une vision plus large de la gestion du risque, un débat constructif et des conseils judicieux.

Composition du conseil d'administration

Au cours des neuf dernières années, nous avons eu une représentation équilibrée des genres parmi les membres indépendants du conseil d'administration de la Banque. Cette année ne fait pas exception, car en date du 31 octobre 2023, 55 % des membres indépendants du conseil d'administration s'identifient comme femmes ou personnes de genre marginalisé.

En 2022, la Banque a établi des objectifs pour la diversité du conseil d'administration :

- À partir de 2022 :
 - Au moins 45 % des membres du conseil d'administration s'identifient comme femmes ou personnes de genre marginalisé (ce qui inclut les femmes transgenres et cisgenres, ainsi que toutes les personnes trans, bispirituelles et non binaires).
 - Toute liste de candidats présentée au comité de gouvernance et de conformité dans le cadre de la recherche de nouveaux membres du conseil d'administration doit comprendre des candidats issus de la diversité.
 - La diversité est fortement prise en compte dans les décisions finales de nomination.
- Nous avons également respecté, avant la date prévue, notre engagement visant à ce qu'ici 2025, au moins 15 % des membres du conseil d'administration s'identifient comme membres d'un groupe sous-représenté autre que les femmes cisgenres (2ELGBTQIA+, minorités visibles, Autochtones et personnes en situation de handicap).

Rémunération des membres de la haute direction

Nos régimes de rémunération des dirigeants correspondent aux valeurs de nos actionnaires, et les objectifs d'EDI sont compris dans les tableaux de bord de tous les dirigeants pour obtenir des résultats et favoriser leur responsabilisation. À titre d'exemple, les jalons importants de la feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC sont inclus dans le tableau de bord du chef de la direction financière, tandis que la feuille de route et l'inventaire de gestion du risque environnemental et social figurent dans celui du chef de la Gestion des risques. Les jalons de la feuille de route visant à réduire les émissions de GES de 35 % d'ici 2030 sont inclus dans le tableau de bord du chef de l'Exploitation.

En 2023, les objectifs de performance ESG pour tous les leaders comprenaient de :

- Poursuivre l'intégration ESG et l'exécution de la feuille de route TCFD (Taskforce on climate-related financial disclosures)
- Maintenir une cote de risque ESG « faible » selon Sustainalytics
- Favoriser une forte mobilisation des employés grâce à un leadership visible et inspirant
 - Augmenter l'indice de mobilisation des employés
 - Réduire le taux de roulement à l'échelle de la Banque

- Favoriser un changement de culture continu grâce à une raison d'être renouvelée, à des valeurs et à une approche d'une seule équipe gagnante pour créer une responsabilisation à l'échelle de l'entreprise
- Bâtir des équipes inclusives, où tout le monde sent qu'il a sa place et implanter les cibles d'équité, de diversité et d'inclusion
 - Augmenter le pourcentage de femmes occupant des postes de gestion
 - Augmenter le pourcentage de personnes autochtones, noires et de couleur occupant des postes de gestion
 - Atteindre des cibles précises pour le recrutement dans les collectivités de personnes autochtones, noires et de couleur

Vous trouverez plus de renseignements sur la rémunération des dirigeants et les objectifs en matière de diversité du conseil d'administration dans notre [Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2024](#).

Gestion du risque environnemental et social

Pourquoi c'est important

Il est essentiel pour la Banque d'adopter des pratiques efficaces de gestion du risque afin de maintenir une solide situation financière et atteindre ses objectifs. À la Banque Laurentienne, nous avons une culture du risque solide et disciplinée selon laquelle la gestion du risque est une responsabilité partagée par tous les employés de l'entreprise.

Les facteurs environnementaux et sociaux demeurent importants pour de nombreux groupes de parties prenantes de la Banque. Pour contribuer à un avenir durable pour tout le monde, nous cherchons à déterminer, à gérer et à atténuer l'incidence des risques environnementaux et sociaux sur notre contexte commercial, ainsi que sur nos clients, nos portefeuilles et nos activités.

Gestion du risque environnemental et social

Le risque environnemental et social désigne la possibilité qu'un enjeu environnemental et social associé à la Banque, à un client, à une opération, à un produit, à un fournisseur ou à une activité ait une incidence défavorable sur la situation financière de la Banque, ses activités, sa conformité aux lois et aux règlements ou sa réputation.

En 2022, la Banque a mis sur pied la fonction Gestion du risque environnemental et social. Relevant de la Gestion du risque opérationnel, elle est chargée des fonctions de surveillance du risque environnemental et social. Elle est notamment responsable de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre de gestion, de politiques, de processus et de mesures de gouvernance à l'égard du risque environnemental et social, et ce, dans le but de cerner, d'évaluer, de prendre en charge et de documenter ce risque de manière proactive. Les divers comités de gestion des risques de la Banque participent à la surveillance et à la supervision des risques environnementaux et sociaux importants. Le comité des risques d'entreprise, présidé par le chef de la gestion des risques, est l'organe directeur principal pour toute question soumise à la décision d'un niveau supérieur.

Faire progresser notre fonction Gestion du risque environnemental et social

Depuis 2022, nous avons pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre la feuille de route sur la gestion du risque environnemental et social de la Banque. En 2023, nous avons:

- Rédigé un cadre de gestion du risque environnemental et social, qui officialise la façon dont la Banque évalue et gère le risque

environnemental et social et décrit les rôles et responsabilités de tous les secteurs de la Banque en utilisant le modèle des trois lignes de défense.

- Terminé notre premier inventaire des risques environnementaux et sociaux, qui comprend une liste exhaustive des risques E et S potentiels et plausibles et de la manière dont ils peuvent affecter la Banque. L'inventaire servira à orienter les évaluations futures des risques et de la pertinence des facteurs ESG.
- Fait progresser l'intégration des risques environnementaux et sociaux dans notre programme de gestion des fournisseurs :
 - Nous avons réalisé une première évaluation des risques environnementaux et sociaux pour nos principaux fournisseurs (niveau 1), ainsi que pour certains fournisseurs de niveau inférieur. Les résultats de cette évaluation seront utilisés pour éclairer les discussions avec les fournisseurs à l'avenir.
 - Nous avons intégré les questions liées aux risques environnementaux et sociaux dans notre processus d'évaluation des risques liés aux tiers pour les fournisseurs nouveaux et actuels.
- Effectué un premier tri des risques climatiques pour notre portefeuille de prêts et nos propriétés opérationnelles. Pour en savoir plus, consultez la section sur le GIFCC du présent rapport.

Le point sur le GIFCC

En 2023, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC tout en surveillant continuellement les risques et occasions climatiques émergents afin de tenir l'équipe de la haute direction de la Banque et le conseil d'administration au courant des enjeux et des tendances en matière de climat.

En mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié sa ligne directrice B-15 sur la gestion et la divulgation des risques climatiques pour les institutions financières sous réglementation fédérale. À titre de petite ou moyenne banque, nous sommes tenus de nous conformer à la ligne directrice B-15 du BSIF après l'exercice 2025. Au cours de l'été 2023, notre équipe Audit interne a effectué une vérification des processus ESG et de gestion du risque environnemental et social de la Banque. L'équipe a ensuite présenté une série de recommandations et d'étapes menant à la conformité à la ligne directrice B-15 du BSIF d'ici l'exercice 2025. Ces recommandations ont été intégrées dans nos feuilles de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC et la gestion du risque environnemental et social. Nous avons également élaboré une feuille de route générale pour l'harmonisation avec le Chapitre 2 – Communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques, afin de veiller à ce que nous disposions des ressources et de la structure organisationnelle nécessaires pour que notre approche de contrôle ESG cadre avec nos contrôles en matière de rapports financiers.

Exercice initial de scénario climatique

En 2023, nous avons commencé un exercice initial de scénario climatique, dirigé par la fonction Gestion du risque environnemental et social. L'objectif de cet exercice est d'informer nos équipes de gestion du risque, de crédit, de produits et des opérations au sujet des données et des capacités nécessaires pour mener à bien des simulations de crise et des scénarios climatiques complets. Les résultats des tests serviront à prioriser les analyses approfondies de scénarios et les simulations de crise futures.

Nous avons l'intention de terminer le scénario climatique initial, d'élaborer d'autres scénarios et de mener des analyses approfondies des principaux risques cernés dans ce premier exercice.



Gouvernance

- La Banque a une fonction Gestion du risque environnemental et social. Relevant de la Gestion du risque opérationnel, elle est chargée des fonctions de surveillance du risque environnemental et social. Elle est notamment responsable de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre de gestion, de politiques, de processus et de mesures de gouvernance à l'égard du risque environnemental et social, et ce, dans le but de cerner, d'évaluer, de prendre en charge et de documenter ce risque de manière proactive.
- Le risque environnemental et social a été ajouté au registre central des risques qui s'applique à toute l'organisation, qui recense tous les risques qui peuvent peser sur la Banque et détermine leur importance pour celle-ci.
- Nous continuons de sensibiliser notre équipe de la haute direction aux divers enjeux et concepts environnementaux et sociaux. Les divers comités de gestion des risques de la Banque participent à la surveillance et à la supervision des risques environnementaux et sociaux importants. Le comité des risques d'entreprise, présidé par le chef de la gestion des risques, est l'organe directeur principal pour toute question soumise à la décision d'un niveau supérieur. Pour en savoir plus, consultez la section Structure de gouvernance ESG de la Banque à la [page 36](#) du présent rapport.

Détermination et gestion des risques

Nous reconnaissons que les risques environnementaux et sociaux peuvent induire des effets très variés sur nos activités. Nous souhaitons faire évoluer nos capacités en matière de gestion du risque environnemental et social et comprendre les répercussions directes potentielles sur notre organisation et nos activités, mais aussi ses incidences indirectes sur nos clients et fournisseurs.

- Le programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- L'évaluation du risque environnemental est intégrée dans le processus standard de gestion des risques que nous suivons pour presque toutes les activités liées au crédit, à quelques exceptions près. Une évaluation du risque environnemental, effectuée par notre première ligne de défense et confirmée et approuvée par notre deuxième ligne de défense, est incluse dans nos processus d'analyse et de diligence raisonnable lors du financement de projets à grande échelle comportant des enjeux sociaux et environnementaux potentiels. De plus, nous exigeons généralement un rapport environnemental préparé par une société indépendante et accréditée lorsque la Banque détient des biens immobiliers commerciaux en garantie.
- Nous avons défini une ligne directrice concernant le financement dans les secteurs sensibles aux facteurs ESG. Compte tenu de notre faible

exposition et des risques climatiques élevés associés à ces secteurs, la Banque Laurentienne a annoncé en décembre 2021 qu'elle ne financera plus directement les projets d'exploration, de production ou de mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz.

- Nous continuons à progresser dans l'évaluation et la divulgation des risques financiers liés au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Vous trouverez plus de détails dans la section Rapport GIFCC de l'annexe, à la [page 51](#) du présent rapport.

Surveillance et déclaration des risques

- Nous utilisons un tableau de bord qualitatif de gestion du risque environnemental et social, qui sert de mécanisme de surveillance, de supervision et d'escalade des enjeux liés au risque environnemental et social et fournit des mises à jour du programme à la haute direction, y compris au comité de gestion des risques du conseil d'administration.
- Nous continuons de surveiller et d'évaluer proactivement les tendances sectorielles et l'évolution de la réglementation pour mettre à jour notre programme de gestion du risque environnemental et social.
- Nous participons à divers groupes de travail de l'Association des banquiers canadiens pour comprendre les meilleures pratiques de gestion et de déclaration du risque environnemental et social.

Priorités fondamentales

Pourquoi c'est important

Des concepts comme l'éthique, l'intégrité, la confidentialité et la cybersécurité sont essentiels à notre réussite et font partie de nos priorités fondamentales en matière d'ESG. Tout au long de 2023, la Banque Laurentienne a continué d'accorder la priorité à ces sujets en mettant l'accent sur les initiatives qui ont eu le plus d'incidence et qui ont généré le plus de valeur pour nos parties prenantes.

Éthique et intégrité

Nos clients nous font confiance pour veiller à leur bien-être financier, et nous accordons la plus grande importance à cette responsabilité. C'est pourquoi nous sommes fermement engagés à respecter les normes d'intégrité et de professionnalisme les plus élevées dans tout ce que nous faisons. Au cours de nos plus de 175 ans d'histoire, nous avons toujours été fiers d'agir avec honnêteté et intégrité dans la gestion de nos affaires et dans le soutien que nous offrons à nos clients. Tous les dirigeants de la Banque partagent une responsabilité collective en matière d'éthique des affaires. Tous nos employés, les fournisseurs avec lesquels nous faisons affaire, ainsi que nos administrateurs sont tenus de respecter le strict Code de conduite qui régit nos actions.

Politiques et codes

De nombreux codes et politiques régissent notre organisation et guident nos actions. La Banque s'engage à faire preuve de transparence et à rendre les politiques pertinentes et les résumés des politiques accessibles en ligne. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [site Web](#).

En 2023, la Banque a complété un projet de référence sur les droits de la personne. Le projet comprenait des entretiens avec des membres du Groupe de travail ESG de la Banque et d'autres équipes internes afin d'identifier les risques potentiels pour les droits de la

personne pertinents pour les activités commerciales de la Banque et d'aider à valider la priorisation des risques. Les extraits du projet comprennent des domaines d'intérêt potentiels pour combler les lacunes et éclairer une future politique en matière de droits de la personne.

Cybersécurité

La cybersécurité est d'une importance cruciale pour toutes les institutions financières. Les médias font de plus en plus de reportages sur les rançongiciels, l'hameçonnage et les attaques par déni de service distribué (DDoS) dans une myriade d'environnements commerciaux, notamment les soins de santé, les services municipaux, l'énergie et les services financiers.

La technologie continue d'évoluer rapidement, et les organisations cherchent des façons de tirer parti de ces nouvelles technologies pour améliorer les offres de service, rendre les processus plus efficaces et améliorer l'expérience client. Parallèlement, la cybersécurité doit fonctionner dans un environnement de plus en plus complexe soumis à de nombreuses forces motrices :

- **Numérisation des activités :** Étant donné que de plus en plus d'activités commerciales dépendent de systèmes numériques, le volume de renseignements sensibles susceptibles de faire l'objet d'une violation augmente. Il est donc essentiel de mettre en place des pratiques de cybersécurité solides pour se protéger contre le piratage, le vol de données et d'autres cyberrisques.

- **Menaces et tendances du secteur :**

Les cybermenaces sont plus sophistiquées et plus diverses que jamais (p. ex., attaques par rançongiciel, hameçonnage, vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement, menaces liées à l'IA, attaques contre les infrastructures essentielles). Il est essentiel pour nous de demeurer vigilants et d'adapter nos stratégies de cybersécurité afin d'atténuer ces défis en constante évolution.

- **Surveillance réglementaire accrue :**

La surveillance réglementaire de la cybersécurité s'est intensifiée, obligeant les institutions financières à mettre en œuvre des mesures de sécurité précises, à signaler rapidement toute atteinte et à se conformer aux normes de protection des données pour protéger les renseignements des consommateurs. Les organismes de réglementation font respecter les règles en imposant des amendes et d'autres sanctions.

- **Passage aux services infonuagiques :**

Les services infonuagiques compliquent la sécurité des données dans de multiples environnements. Les défis comprennent les atteintes à la sécurité des données, les erreurs de configuration, les menaces internes et les problèmes liés au contrôle de l'accès aux données, qui exigent des mesures de sécurité robustes pour protéger les renseignements sensibles stockés et traités dans le nuage.

Depuis qu'elle a présenté sa feuille de route sur la cybersécurité au conseil d'administration au début de 2022, la Banque Laurentienne a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration de sa capacité à cerner et à contrer les cybermenaces :

- 1 Améliorations liées aux talents et aux compétences**
Plus de 20 cyberprofessionnels talentueux se sont joints à notre équipe, apportant une expertise technique approfondie et de solides compétences en leadership.
- 2 Établissement d'une base de cybersécurité solide**
Nous avons introduit de nouvelles capacités et de nouveaux processus, notamment en ce qui concerne les opérations de sécurité, la sensibilisation et la gestion des identités et des accès.
- 3 Progrès réalisés dans la résolution des problèmes d'audit et de réglementation**
Nous avons fait preuve de dynamisme dans la résolution des problèmes et la réduction de notre exposition au risque en résolvant 25 des 33 problèmes d'audit, y compris huit problèmes à risque élevé. Nous continuerons de nous concentrer sur les autres problèmes d'audit liés à la cybersécurité, y compris un problème à risque élevé.
- 4 Respect des mesures de cybersécurité du conseil d'administration**
Nous avons constamment dépassé nos objectifs en ce qui concerne le temps moyen de détection et le temps moyen de résolution des incidents de sécurité en traitant les incidents dans le respect des normes du secteur.
- 5 Amélioration de la gouvernance en matière de cybersécurité**
Nous avons lancé un forum sur la cybersécurité pour mobiliser les parties prenantes sur les progrès du programme et les attentes et pour obtenir des conseils.
- 6 Réduction des répercussions des cyberincidents**
En 2023, nous avons trié plus de 4 000 cyberincidents et répondu à 82 menaces crédibles dans notre environnement. Un seul incident a eu des répercussions sur la Banque, bien qu'il n'y ait pas eu d'accès aux systèmes et aux données, ni d'atteinte à la confidentialité des données.

Au cours des deux prochaines années, nous continuerons d'appliquer notre vision d'une approche fondée sur le risque pour protéger les actifs de la Banque, en supposant que le périmètre n'est pas constant et que les violations sont inévitables. Notre vision repose sur les priorités stratégiques suivantes :

- **Priorité au client** : Protéger nos clients, nos collègues et nos actifs pour favoriser la croissance.
- **Gestion des risques** : Continuer à réduire notre cyberrisque résiduel afin de maintenir les risques dans les limites de la tolérance.
- **Conformité réglementaire** : Comblent les lacunes en matière de conformité réglementaire et maintenir la conformité aux principaux règlements.
- **Renforcement de la résilience** : Améliorer la maturité de la cyberrésilience en fonction des pairs du secteur pour aider à maintenir les cyberrisques dans les limites de la tolérance.
- **Rendement en matière de cybersécurité** : Veiller à ce que la cybersécurité fasse partie de l'ADN de l'organisation et à ce que le rendement soit régulièrement mesuré.

À mesure que nous irons de l'avant avec notre stratégie, nous intégrerons les principes directeurs suivants :

- **Sécurité axée sur l'IA** : Dans un environnement où les auteurs de menaces repoussent les limites des technologies à leur avantage, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et l'automatisation sont essentiels pour les équipes de cybersécurité.
- **Sécurité intégrée (détection et atténuation devancées)** : Les équipes de développement, les partenaires de l'écosystème et les employés de première ligne ont tous un rôle à jouer pour protéger l'organisation. L'intégration de la sécurité dans les processus existants est le moyen le plus efficace d'accroître l'efficacité de la sécurité.
- **Confiance zéro** : Nous supposons que les pirates se trouvent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du réseau, de sorte qu'aucun utilisateur ou appareil ne sera automatiquement fiable. Ce principe est particulièrement important alors que nous élargissons notre périmètre pour inclure les tiers et les environnements infonuagiques.
- **Tout en tant que code** : L'automatisation des contrôles et des tests de sécurité permet de s'assurer que les configurations de sécurité sont appliquées de façon uniforme dans tous les environnements, ce qui réduit les risques de configurations et d'erreurs humaines qui pourraient entraîner des vulnérabilités ou des atteintes.

Confidentialité

À la Banque Laurentienne, nous respectons la vie privée de nos clients et tenons à protéger les renseignements personnels qu'ils nous confient. Pour nous, cela fait partie de notre travail. Notre engagement se reflète dans notre gestion prudente du risque d'atteinte à la vie privée en dépit des risques changeants et de la modification constante de la réglementation.

Nous protégeons les renseignements personnels de nos clients au moyen de mesures de sécurité et de mesures de protection physiques, procédurales et technologiques appropriées. La Banque Laurentienne a mis en œuvre un ensemble complet de politiques et de pratiques visant à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels de ses clients.

Nos employés doivent suivre une formation sur les politiques et procédures de protection des renseignements personnels et fournir une attestation annuelle à notre Code de conduite, qui prévoit des obligations en matière de protection des renseignements personnels.

Nous avons un chef de la protection de la vie privée qui est chargé de surveiller notre conformité aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels.

Notre Déclaration de confidentialité décrit la façon dont nous recueillons, utilisons, partageons, protégeons et conservons les renseignements personnels.

Annexes

51	Rapport GIFCC
60	Indice SASB
65	Déclaration annuelle – Index et tableaux
72	Tableaux de données et déclarations réglementaires

Rapport GIFCC

Les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ont d'abord été publiées en 2017 afin de fournir un cadre de travail cohérent pour évaluer les effets des changements climatiques et les mesures à prendre et depuis, elles ont été largement utilisées dans plusieurs industries et secteurs. La Banque Laurentienne s'est engagée à adopter les recommandations du GIFCC et divulgue pour la deuxième fois l'information pour l'année 2023.

Dans la section ci-dessous, nous faisons état de notre situation actuelle sur les thèmes du GIFCC : gouvernance, stratégie, gestion des risques et mesures et cibles. Nous avons inclus les facteurs climatiques dans notre plan stratégique qui a été dévoilé en décembre 2021 et ils seront également intégrés à la stratégie renouvelée de la Banque qui sera annoncée au printemps 2024. En 2023, nous avons réalisé des progrès par rapport à notre feuille de route sur la Gestion du risque environnemental et social. Les principaux domaines dans lesquels nous avons poursuivi notre développement concernent la gouvernance, le cadre de gestion des risques climatiques, notre approche par rapport à la simulation de stress climatique ainsi que les divulgations d'émissions financées.

Gouvernance

Depuis plus de 175 ans, la Banque Laurentienne gagne la confiance de ses parties prenantes en bâtissant son organisation sur des principes solides et des valeurs éthiques qui guident ses actions. Notre approche à l'égard de la gouvernance d'entreprise est bien ancrée dans les meilleures pratiques en matière de politiques, de processus et de relations pour gérer les risques de manière efficace et diriger nos activités avec transparence et intégrité.

Depuis 2021, les mandats du conseil d'administration de la Banque et de ses comités comprennent la surveillance des facteurs ESG, incluant les facteurs climatiques. La Banque Laurentienne fait état des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans la catégorie Environnement de la gestion et de la surveillance des facteurs ESG par la direction. De plus amples renseignements sur la supervision des facteurs ESG par le conseil d'administration se trouvent à la [page 37](#) du présent rapport.

Voici des exemples de la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent éclairer les discussions du conseil d'administration :

Conseil d'administration : le conseil d'administration de la Banque reçoit une mise à jour sur les facteurs ESG ainsi que sur les progrès réalisés par rapport à la feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC de la Banque à chaque réunion trimestrielle.

Comité de gestion des risques : supervise l'intégration des principes ESG, y compris le risque lié au climat, dans le cadre d'appétit et de gestion des risques de la Banque.

Comité des ressources humaines : approuve les objectifs des membres du comité exécutif de la Banque qui incluent maintenant des objectifs ESG pour chaque membre du comité.

Comité de gouvernance et de conformité : supervise les activités de la Banque d'un point de vue social et de gouvernance.

Comité d'audit : recommande au conseil d'administration l'approbation de l'information financière divulguée à l'égard des principes ESG, y compris dans notre divulgation GIFCC. La Banque Laurentienne a établi une structure de gouvernance claire à l'égard des principes ESG et des recommandations du GIFCC pour assurer leur intégration à l'échelle de la Banque.

De plus amples renseignements sur la supervision des facteurs ESG par la direction se trouvent à la [page 37](#) du présent rapport.

Voici des exemples de la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent éclairer les discussions :

Comité exécutif : le président et chef de la direction souligne l'importance de ce travail pour la stratégie de la Banque en agissant à titre de champion ESG. Le comité exécutif remplit les fonctions de comité directeur sur les pratiques ESG et reçoit régulièrement des mises à jour sur les facteurs ESG, y compris des questions liées au climat. Les renseignements sur les facteurs ESG, y compris les questions climatiques, ont été utilisés lors de l'examen stratégique réalisé à l'échelle de la Banque au cours de l'exercice 2021. De plus amples renseignements sur l'incidence de ces questions se trouvent à la section Stratégie de notre Rapport GIFCC.

Le tableau de bord de chaque membre du comité exécutif comprend des objectifs ESG communs et individuels. Ces objectifs sont arrimés à la feuille de route et aux priorités du GIFCC, s'il y a lieu.

Par exemple, des jalons importants de la feuille de route du GIFCC de la Banque sont inclus dans le tableau de bord du chef de la direction financière, tandis que la feuille de route et l'inventaire de la gestion des risques environnementaux et sociaux sont inclus dans le tableau de bord du chef de la gestion des risques. Les jalons sur la feuille de route de la Banque dans la réduction des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de 35 % d'ici 2030 sont inclus dans le tableau de bord du chef de l'exploitation.

Groupe de travail GIFCC : le groupe de travail GIFCC (le groupe de travail) est présidé par le chef de la direction financière et il est composé du chef de la gestion des risques et de représentants du Bureau de la direction, des Finances et de la Gestion des risques. En 2023, le mandat du groupe de travail a été mis à jour afin d'inclure la surveillance des éléments réglementaires liés à la gouvernance, au risque, à la stratégie et aux divulgations climatiques, en plus de la participation volontaire actuelle du GIFCC. Le groupe de travail est chargé de prendre les principales décisions à l'égard de l'information financière relative aux changements climatiques. La fonction dédiée à la gestion des risques liés aux facteurs environnementaux et sociaux élabore des approches pour identifier, évaluer, surveiller et rendre compte des risques liés aux changements climatiques, s'il y a lieu.

Le comité de gestion des risques d'entreprise, dirigé par notre chef de la gestion des risques, surveille et supervise tous les risques importants de la Banque, y compris les risques liés au climat. Depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2022, des rapports trimestriels sont produits pour informer le comité des facteurs liés au risque environnemental (y compris le climat) et social et des mises à jour du programme.

Service Gestion du risque environnemental et social : la Banque Laurentienne dispose d'une fonction gestion du risque environnemental et social pour définir et mettre en œuvre des processus de gestion des risques afin de cerner, d'évaluer et de soutenir la gestion et la déclaration des risques climatiques.

Stratégie

Le secteur bancaire est exposé à la fois aux risques physiques découlant des phénomènes météorologiques extrêmes et des conséquences chroniques des changements climatiques, ainsi qu'aux risques de transition liés au passage à une économie neutre en carbone. Parallèlement, les institutions financières ont un important rôle à jouer pour soutenir les clients au cours de cette transition. La Banque Laurentienne évalue ces risques et occasions en fonction de ses secteurs d'affaires et de sa couverture géographique.

Nous avons établi un portrait des risques climatiques pertinents à l'échelle de l'entreprise en utilisant la taxonomie des risques climatiques du GIFCC. Ce travail contribuera à intégrer continuellement les risques climatiques dans les processus de gestion des risques d'entreprise. Des renseignements supplémentaires sur ce recensement des risques climatiques se trouvent à la section Gestion des risques du Rapport GIFCC de cette annexe.

Le comité exécutif de la Banque Laurentienne remplit les fonctions de comité directeur sur les pratiques ESG, ce qui permet d'intégrer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG et au climat au processus de planification stratégique. Les critères ESG sont liés à la rémunération de tous les membres du comité exécutif, y compris les critères liés aux changements climatiques suivants pour les portefeuilles pertinents :

- Calcul des émissions financées pour deux portefeuilles de prêts : prêts hypothécaires résidentiels et biens immobiliers
- Progrès réalisés par rapport à la cible de réduction de 35 % de la Banque pour ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030
- Progrès réalisés dans la feuille de route de la Banque pour l'adoption des recommandations du GIFCC

Le premier Cadre d'obligations durables de la Banque, publié en octobre 2022, englobe les catégories d'actifs admissibles fondées sur les occasions liées aux changements climatiques, notamment l'énergie renouvelable, les bâtiments écologiques, l'efficacité énergétique et le transport à faible émission de GES.

La Banque Laurentienne continue d'adopter un modèle de travail hybride, privilégiant le télétravail. En plus de répondre aux préférences des employés, ce changement permet de réduire les émissions produites par les déplacements des employés.

Consultez la section Gestion des risques du Rapport GIFCC pour obtenir de plus amples renseignements sur la fonction Gestion du risque environnemental et social et le travail entrepris pour intégrer les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques climatiques, dans nos processus de gestion des risques et nos pratiques de gouvernance. Ce travail servira aussi à éclairer les futures décisions stratégiques.

La Banque Laurentienne n'a pas encore commencé à analyser les scénarios climatiques. L'analyse des scénarios climatiques fait partie de notre feuille de route de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Gestion des risques

La direction de la Banque est déterminée à promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Pour ce faire, il faut donner le ton à partir du sommet en insistant sur l'importance de la culture du risque et communiquer ce message au moyen d'une structure globale de gouvernance des risques et du cadre d'appétit des risques.

La Banque reconnaît l'importance des pratiques et des processus de gestion des risques climatiques. En 2022, elle a formé l'équipe Gestion du risque environnemental et social pour définir et améliorer nos capacités de détermination, d'évaluation et de gestion des risques climatiques et des répercussions qui s'y rattachent. Nous avons commencé à enchâsser les facteurs environnementaux et climatiques dans les processus de gestion des risques et les pratiques de gouvernance de l'organisation :

- Ajout du risque environnemental et social au registre central des risques qui s'applique à toute l'organisation, qui recense tous les risques susceptibles de peser sur la Banque. La Banque Laurentienne considère les risques climatiques comme un sous-ensemble du risque environnemental.
- Préparation et mise en œuvre d'un tableau de bord qualitatif du risque environnemental et social pour informer, tous les trimestres, le comité de gestion des risques d'entreprise et le comité

de gestion des risques du conseil d'administration des enjeux climatiques importants et des mises à jour du programme.

- Réalisation d'un exercice de recensement des risques climatiques pour dresser une première liste des risques climatiques qui permet d'avoir une compréhension qualitative des répercussions des risques climatiques sur la Banque, ses actifs et ses clients.

La Banque considère les risques climatiques comme un sous-ensemble du risque environnemental. Conformément aux recommandations du GIFCC, la Banque définit les risques climatiques comme un risque de transition qui découle du passage à une économie à faible émission de carbone et un risque physique qui découle des répercussions des changements environnementaux et climatiques et des régimes climatiques.

Risques de transition

- **Risque juridique et lié aux politiques** : effets néfastes attribuables aux politiques limitant les émissions de carbone ou politiques semblables (p. ex., au moyen de plafonds rigoureux sur les émissions ou de la tarification du carbone) ou risque de litige en raison du défaut de transition à une économie à faible émission de carbone ou d'une divulgation insuffisante.
- **Risque technologique** : cessation de l'utilisation de systèmes existants en raison de percées technologiques, créant dans la foulée des gagnants et des perdants, et une obligation de coût (pour mettre en œuvre des technologies à faible émission de carbone).
- **Risque de marché** : effets néfastes des modifications de l'offre et de la demande pour certains biens, produits et services à la suite du passage à une économie à faible émission de carbone.
- **Risque de réputation** : changement de la perception des clients ou de la collectivité à l'égard de la contribution ou de l'abstention d'une organisation à opérer la transition vers une économie à faible teneur en carbone.

Risques physiques

- **Risque aigu** : effets néfastes de la fréquence accrue et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les ouragans ou les inondations.
- **Risque chronique** : effets négatifs des changements à long terme des régimes climatiques (p. ex., hausse soutenue des températures) pouvant entraîner la hausse du niveau des mers ou des vagues de chaleur chroniques.

Les facteurs associés aux risques de transition et physiques peuvent avoir des conséquences très variées sur nos activités commerciales et celles de nos clients et fournisseurs. Le tableau ci-contre illustre comment les risques climatiques pourraient influencer sur certains de nos risques importants.

Principale catégorie de risque	Description des risques climatiques	Mesures d'atténuation des risques
Risque opérationnel	Possibilité de risques physiques, comme des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses, influant sur notre résilience opérationnelle (interruption des activités, dommages aux biens physiques et interruption de notre chaîne d'approvisionnement).	Le programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque prévoit le rétablissement, le maintien et la gestion des opérations et des processus essentiels en cas d'interruption des activités.
Risque lié à la conformité de la réglementation	Risque découlant de notre incapacité à nous conformer aux nouvelles exigences réglementaires liées au climat et aux mesures correctives qui s'y rattachent. En outre, la Banque peut être exposée à un risque juridique accru en raison de son incapacité réelle ou perçue à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à s'y adapter.	La Banque surveille et évalue proactivement l'évolution des tendances sectorielles et de la réglementation pour étayer ses processus de gestion des risques climatiques au besoin.
Risque de réputation	Risque découlant du sentiment négatif des parties prenantes, de nos clients ou fournisseurs à l'endroit de la Banque pour sa gestion des risques et occasions liés au climat.	Les enjeux émergents sont gérés par l'entremise de forums de gouvernance, y compris le comité de gestion du risque opérationnel.
Risque stratégique	Les risques stratégiques peuvent découler d'hypothèses erronées, de réactions au mauvais moment ou d'une mauvaise exécution en ce qui a trait aux risques, occasions et attentes changeantes des clients en matière de climat.	Le comité directeur sur les pratiques ESG de la Banque supervise l'intégration des risques et des occasions liés aux facteurs ESG et au climat dans le processus de planification stratégique.
Risque de crédit	Risque de perte financière découlant de l'incapacité d'un emprunteur ou d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations financières ou contractuelles en raison des conséquences négatives des risques physiques ou de transition liés au climat sur leur santé financière.	La Banque a conçu une carte des risques climatiques; celle-ci constitue un cadre qui lui permet de comprendre de façon qualitative les répercussions possibles des risques de transition et physiques sur nos portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires résidentiels.

Carte des risques climatiques

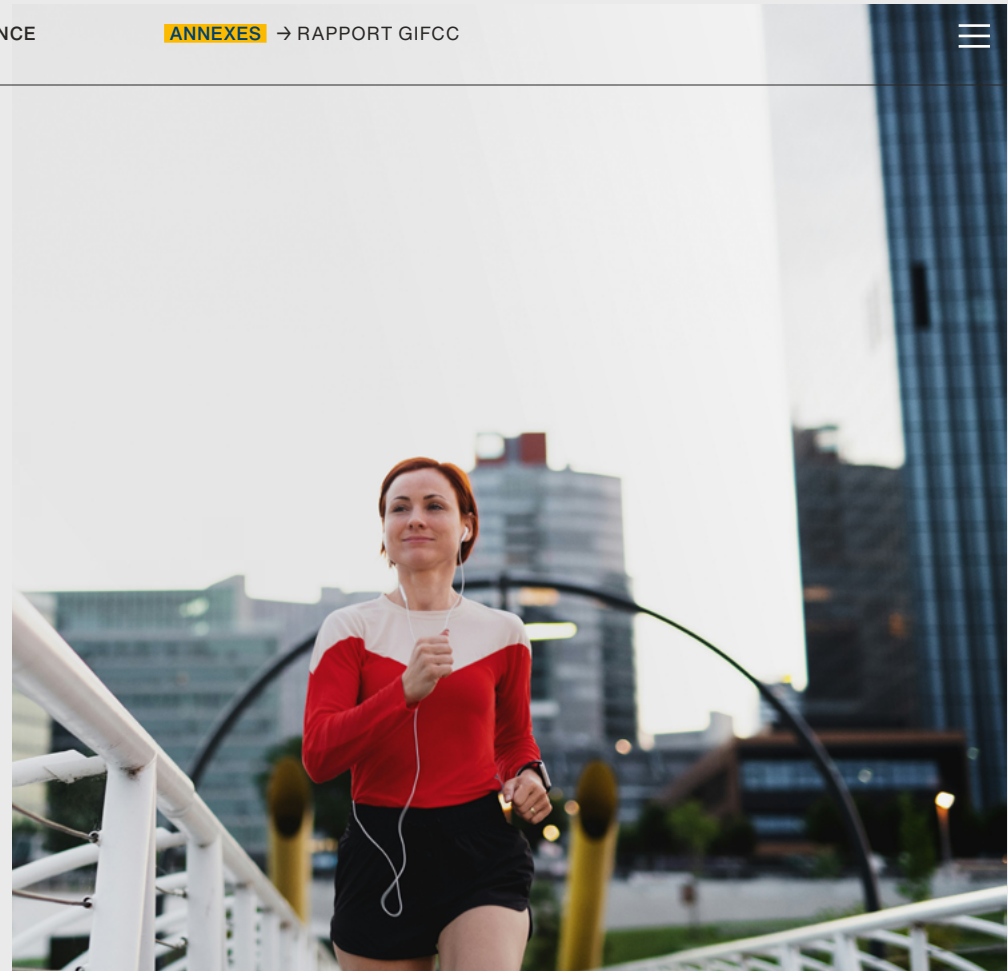
En 2021, la Banque a réalisé, au niveau sectoriel, une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour ses portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires résidentiels. La carte des risques climatiques a permis à la Banque d'obtenir une compréhension qualitative de son exposition aux risques et occasions liés aux changements climatiques dans l'ensemble de son portefeuille de prêts, ainsi que de l'orienter sur les domaines prioritaires en matière de facteurs environnementaux et sociaux.

Lors de l'évaluation des risques et des occasions de chaque secteur en utilisant une approche qualitative, les risques de transition ont été évalués selon le scénario de réchauffement de 1,5 à 2 °C d'ici 2050 et les risques physiques, selon le scénario de réchauffement de 3,5 à 4 °C d'ici 2050.

Outre les risques, la transition à une économie faible en carbone peut également présenter des occasions pour les secteurs d'affaires. Par exemple, certains secteurs peuvent bénéficier d'une demande accrue pour divers produits ou services, d'une revalorisation des actifs, de subventions gouvernementales, de technologies qui font baisser les prix ou présentent un avantage concurrentiel, ou de nouvelles préférences des consommateurs. Lorsque ces occasions surpassent les risques, elles sont considérées comme ayant une incidence positive, comme l'indique la partie ombragée en vert dans le tableau ci-dessous.

Les risques évalués reflètent les risques de l'ensemble du secteur et ne reflètent pas nécessairement les risques directs de la Banque. Cette évaluation initiale des risques évoluera et facilitera l'intégration des risques climatiques dans notre approche globale de gestion des risques.

Pour en savoir plus sur la façon dont la Banque détermine, évalue et gère les risques, y compris les risques climatiques, consultez le Rapport annuel 2023, à partir de la page 66.



- Risque aigu
- Risque modéré à aigu
- Risque modéré
- Risque faible à modéré
- Risque faible
- Non concluant / insignifiant
- Potentiel net faible
- Potentiel net faible à modéré
- Potentiel net modéré
- Potentiel net modéré à élevé
- Potentiel net élevé

Note de bas de page

Exposition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2023. Le tableau n'inclut pas les secteurs suivants : « Autres services (sauf les administrations publiques) », « Services administratifs, services de gestion des déchets et services d'assainissement », « Administration publique », « Services d'enseignement », « Services professionnels, scientifiques et techniques », « Services d'hébergement et de restauration », « Arts, spectacles et loisirs », « Fabrication – Alimentation, boissons, tabac, plastique, caoutchouc, bois, papier, meubles, produits chimiques, textile, autres », « Secteurs de l'information et de la culture ». L'exposition du portefeuille de prêts aux secteurs respectifs est minime (total combiné de 1,6 %) et il n'y a aucune exposition importante aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. Le tableau ne tient pas compte des prêts personnels qui représentent 6,9 % de l'exposition totale du portefeuille de prêts.

SECTEUR	EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS 2023 (%)	RISQUE DE TRANSITION				RISQUE PHYSIQUE	
		Risque juridique et lié aux politiques	Risque technologique	Risque de marché	Risque de réputation	Risque aigu	Risque chronique
Prêts hypothécaires résidentiels	45,1 %						
Immobilier, location et location à bail	17,3 %						
Commerce de détail – concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles et autres (sans émissions de carbone)	11,4 %						
Construction	10,5 %						
Transport et entreposage	2,9 %						
Gestion de sociétés et d'entreprises et finance	1,2 %						
Soins de santé et assistance sociale	1,4 %						
Commerce de gros	0,6 %						
Services publics – transport, contrôle et distribution d'électricité							
Services publics – production d'électricité à partir de combustibles fossiles	0,4 %						
Services publics – production d'énergie hydroélectrique							
Services publics – production d'énergie solaire et éolienne							
Fabrication – matériel de transport	0,2 %						
Fabrication – première transformation des métaux	0,2 %						
Assurance	0,1 %						
Extraction minière et exploitation en carrière	0,1 %						
Commerce de détail – stations-service	<0,05 %						
Cultures agricoles et élevage	0,1 %						
Pêche, chasse et piégeage	<0,05 %						
Foresterie	<0,05 %						
Extraction de pétrole et de gaz	0,0 %						

Mesures et cibles

En utilisant l'approche et les outils du Protocole des gaz à effet de serre, la Banque Laurentienne a calculé les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de l'ensemble de ses activités, ainsi que les émissions des déplacements d'affaires de portée 3. La Banque est membre du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF) et nous tirons parti de sa méthodologie afin de calculer les émissions financées associées à la catégorie d'actifs Biens immobiliers et pour les prêts hypothécaires résidentiels. Nous continuerons de parfaire ces calculs et de réduire les hypothèses requises dans les années à venir. Des renseignements supplémentaires sur nos calculs liés à la consommation d'énergie, aux émissions de GES et aux déplacements se trouvent à l'annexe à la [page 78](#).

Explication

En 2022, la Banque a estimé ses émissions combinées de GES de portée 1 et de portée 2 à 1 097 tCO₂e. Avec la réduction du nombre et de la taille des succursales et des espaces de bureaux corporatifs, la Banque a réduit ce nombre de 30 % à 768 tCO₂e en 2023. Ceci est aligné sur notre modèle de travail hybride et notre stratégie de mobilité qui priorisent et favorisent le travail à domicile pour tous les employés. Cette diminution des émissions est une avancée positive et continue de maintenir la Banque en conformité avec l'objectif cible d'une réduction de 35 % par rapport à la base de référence de 2022.

La Banque Laurentienne a fixé un objectif de réduction absolue de 35 % de ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à 2022, conformément à l'ambition de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

ÉMISSIONS DE GES	2023	2022	2021	UNITÉ
Portée 1	76 ✓	130 ✓	83	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon l'établissement)	692 ✓	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon le marché)	692 ✓	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Total des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 (selon l'établissement)	768 ✓	1 097 ✓	1 066	tonnes éq. CO₂
Portée 3 (déplacements d'affaires)	465	399	122	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (émissions financées, biens immobiliers)	–	67 820	57 537*	tonnes éq. CO ₂
Qualité moyenne des données pour la catégorie d'actif Biens immobiliers	–	4,6	4,6	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (prêts hypothécaires résidentiels)	–	127 029	–	tonnes éq. CO ₂
Qualité moyenne des données pour la catégorie d'actifs prêts hypothécaires	–	5	–	tonnes éq. CO ₂

* Les émissions de portée 3 (émissions financées, biens immobiliers) de 2021 ont été revues depuis les déclarations antérieures en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodes de calcul.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la [page 4](#).

Indice SASB

La Banque Laurentienne définit ses divulgations selon les normes de l'industrie publiées par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Les normes élaborées par le SASB, un organisme sans but lucratif indépendant, utilisent une approche fondée sur des preuves et l'information du marché pour aider les entreprises et les investisseurs à déterminer le sous-ensemble des critères ESG qui sont pertinents pour chaque industrie.

En 2021, le SASB a fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) pour former la Value Reporting Foundation. La Value Reporting Foundation est un organisme sans but lucratif qui continue de soutenir les normes du SASB.

Quatre normes du SASB portent sur des éléments des secteurs d'affaires de la Banque Laurentienne : Services aux entreprises, Financement à la consommation, Services bancaires d'investissement et courtage et Financement hypothécaire. Lorsque les critères s'appliquent à plusieurs secteurs d'affaires, nous les avons combinés dans le tableau ci-dessous :

Secteurs multiples

Sujet	Mesure comptable	Code SASB	Réponse
Diversité et inclusion des employés	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour (1) les dirigeants, (2) les cadres non-dirigeants, (3) les professionnels et (4) tous les autres employés	FN-IB-330a.1	Se reporter à la page 73 du présent Rapport ESG, à la page 24 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et au résumé de la politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion sur notre site Web .
Éthique des affaires et pratiques commerciales	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1	Pour une description des principales procédures juridiques auxquelles la Banque est partie, voir la page 143 de notre Rapport annuel 2023. Nous ne divulguons pas le montant total des pertes monétaires.
	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la vente et à la prestation de produits	FN-CF-270a.5	
	Description des politiques et procédures de dénonciation	FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2	Nos procédures de dénonciation se trouvent à la page Signaler un acte répréhensible du site Web public. La Banque a amélioré son processus de soumission d'avis de dénonciation de façon anonyme à Connexions ClearView, un prestataire de services tiers indépendant.
	Description de l'approche pour renseigner les clients sur les produits et services	FN-AC-270a.3	Se reporter au Code de conduite de la Banque Laurentienne et au résumé de la Politique sur le marketing responsable sur notre site Web .

Services aux entreprises

Sujet	Mesure comptable	Code SASB	Réponse
Mesures associées aux activités	(1) Nombre et (2) montant des prêts par segment : (a) particuliers, (b) PME et (c) grandes entreprises	FN-CB-000.B	<p>La Banque Laurentienne déclare la répartition des prêts par portefeuille de crédit et par industrie. Se reporter au tableau 20 à la page 45 du Rapport annuel.</p> <p>La Banque déclare aussi le montant de financement par emprunt offert aux entreprises et le nombre d'entreprises ayant eu droit à ce type de financement, par province. Se reporter à la page 67 du présent rapport.</p>
Sécurité des données	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	FN-CB-230a.2	Se reporter à la section Cybersécurité, à la page 47 du présent rapport, en particulier nos principes directeurs pour revenir dans les limites de la tolérance à l'égard de notre cyberrisque résiduel.
Inclusion financière et renforcement des capacités	Nombre de comptes chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	FN-CB-240a.3	Se reporter à la page 68 du présent rapport (Accès aux services bancaires) pour connaître les types de comptes sans frais et de comptes à frais modiques offerts par la Banque Laurentienne. Nous ne déclarons pas le nombre de ces comptes fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés.
Intégration des facteurs ESG	Risque de crédit commercial et industriel, par industrie	FN-CB-410a.1	La Banque Laurentienne déclare la répartition des prêts par portefeuille de crédit et par industrie. Se reporter au tableau 20 à la page 45 du Rapport annuel.
	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	FN-CB-410a.3	Se reporter à la page 42 (Gestion du risque environnemental et social) et à la page 55 (Rapport GIFCC – Gestion des risques) du présent rapport.

Financement à la consommation

Sujet	Mesure comptable	Code SASB	Réponse
Mesures associées aux activités	Nombre de (1) comptes de carte de crédit et de (2) comptes de carte de débit prépayée	FN-CF-000.B	Au 31 octobre 2023, la Banque Laurentienne comptait environ 132 000 comptes actifs de carte de crédit.
Confidentialité des données des clients	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	FN-CF-220a.1	<p>La Banque Laurentienne ne déclare pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires.</p> <p>Se reporter au résumé de la Politique sur la protection des renseignements personnels et au résumé de la Politique sur la sécurité de l'information sur le site Web de la Banque pour plus en savoir plus sur la collecte et la protection des données des clients. La Banque se conforme aux lois et règlements sur la protection des renseignements personnels applicables dans les territoires où elle exerce ses activités.</p>

Services bancaires d'investissement et de courtage

Sujet	Mesure comptable	Code SASB	Réponse
Intégration des facteurs ESG	Revenus tirés (1) des opérations de souscription, (2) des services-conseils et (3) des opérations de titrisation intégrant les facteurs ESG, par industrie	FN-IB-410a.1	Consulter la section Produits durables et technologies plus propres à la page 17 du présent rapport pour en savoir plus sur certaines activités de financement durable.
Intégrité professionnelle	Description de l'approche pour garantir l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	FN-IB-510b.4	Le Code de conduite de la Banque Laurentienne met de l'avant les normes d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité qui doivent dicter la conduite de tous les employés de la Banque. Il comprend les règles supplémentaires spécifiques au secteur de trésorerie et des marchés des capitaux.

Financement hypothécaire

Sujet	Mesure comptable	Code SASB	Réponse
Mesures associées aux activités	(1) Nombre et (2) montant des prêts hypothécaires établis par catégorie : (a) résidentiel et (b) commercial	FN-MF-000.A	<p>La Banque Laurentienne déclare le montant total des prêts hypothécaires résidentiels. Se reporter à la page 7 du document Informations additionnelles – Quatrième trimestre 2023 (Bilan consolidé), accessible sur notre site Web.</p> <p>La Banque ne déclare pas le nombre ni le montant des prêts hypothécaires établis.</p>
Pratiques discriminatoires en matière d'octroi de crédit	(1) Nombre, (2) montant et (3) ratio prêt-valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés (a) aux emprunteurs appartenant à un groupe minoritaire et (b) à tous les emprunteurs, selon que la cote FICO est supérieure ou inférieure à 660	FN-MF-270b.1	<p>La Banque Laurentienne déclare le montant des prêts hypothécaires assurés et non assurés et le ratio prêt-valeur des marges de crédit hypothécaire et des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouvellement montés et acquis. Se reporter à la page 16 du document Informations additionnelles – Quatrième trimestre 2023 (Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaire) accessible sur notre site Web. Il n'est présentement pas permis de collecter les données basées sur le statut de minorité.</p>
	Description des politiques et des procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	FN-MF-270b.3	<p>Le Code de conduite de la Banque Laurentienne met de l'avant les normes d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité qui doivent dicter la conduite de tous les employés de la Banque.</p>

Déclaration annuelle – Index et tableaux

La présente Déclaration annuelle donne un aperçu des contributions à l'économie et à la société canadiennes de la Banque Laurentienne et de ses filiales établies au Canada.

La Banque se conforme ainsi aux exigences du Règlement sur la déclaration annuelle du gouvernement fédéral canadien et du paragraphe 627.996 (1) de la *Loi sur les banques* (Canada) pour l'exercice 2023 (1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023). La Déclaration annuelle inclut également notre divulgation conformément au Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés.

À propos de l'organisation

Liste des filiales

Se reporter à la [page 4](#) du présent document.

Dons et bénévolat des employés

Consultez les [pages 33](#) et [34](#) pour la description de notre programme de dons d'entreprise, y compris les occasions pour les employés de faire des dons et du bénévolat.

Développement des collectivités, dons de bienfaisance et activités philanthropiques

Consultez la [page 33](#) pour la description de notre programme de dons d'entreprise.

Financement par emprunt à des entreprises situées au Canada*

*Exclut le financement provenant de LBC Capital Inc. et de Northpoint Commercial Finance LLC (NCF)

Total des sommes autorisées au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2023, en dollars canadiens

PROVINCE	0 à 24 999 \$	25 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ à 999 999 \$	1 000 000 \$ à 4 999 999 \$	5 000 000 \$ ou plus	TOTAL	
Alberta	Montant de financement par emprunt			390 000	1 682 000	13 808 073	211 483 913	227 363 985	
	Nombre d'entreprises			1	3	4	8	16	
Colombie- Britannique	Montant de financement par emprunt		311 111	850 000	500 000	3 360 000	237 009 706	242 030 817	
	Nombre d'entreprises		2	3	1	1	10	18	
Manitoba	Montant de financement par emprunt					1 161 281		1 161 281	
	Nombre d'entreprises					1		1	
Nouvelle- Écosse	Montant de financement par emprunt		100 000				20 750 000	20 850 000	
	Nombre d'entreprises		1				1	2	
Ontario	Montant de financement par emprunt	74 000	747 222	1 049 937	4 761 000	76 420 027	1 382 720 274	1 465 772 460	
	Nombre d'entreprises	1	4	3	8	26	52	94	
Québec	Montant de financement par emprunt	107 411	1 569 150	5 495 963	18 147 129	45 629 342	344 161 944	1 295 148 894	
	Nombre d'entreprises	10	31	32	53	64	148	401	
Terre-Neuve- et-Labrador	Montant de financement par emprunt					2 269 989		2 269 989	
	Nombre d'entreprises					1		1	
Total	Montant de financement par emprunt	107 411	1 643 150	6 654 297	20 437 065	52 572 342	441 181 313	2 732 001 848	3 254 597 426
	Nombre d'entreprises	11	32	39	60	76	181	134	533

Accès aux services bancaires

Reconnaissant que certaines communautés font face à des obstacles pour accéder à des solutions financières, nous sommes fiers d'offrir à nos clients des forfaits et services bancaires diversifiés pour répondre à une multitude de besoins. Pour en savoir davantage, visitez le [banquelaurentienne.ca](https://www.banquelaurentienne.ca).

Pour les personnes à faible revenu :

- un forfait bancaire à frais modiques donnant droit à 12 opérations mensuelles gratuites;
- un forfait bancaire sans frais pour les aînés recevant le Supplément de revenu garanti (SRG) ou pour les bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Pour les jeunes :

- un forfait sans frais donnant droit à un nombre illimité d'opérations par mois pour les moins de 18 ans;
- un forfait sans frais de 20 opérations par mois pour les étudiants de 16 à 25 ans;
- le programme Avantage étudiant accordant un rabais sur les comptes Transigez sans limite pour les étudiants de 16 à 25 ans.

Pour les aînés :

- un forfait gratuit donnant droit à quatre opérations par mois pour les personnes de 65 ans et plus;
- le programme Avantage 60+ accordant un rabais sur deux de nos forfaits transactionnels les plus populaires pour les personnes de 60 ans et plus.

Pour en savoir plus sur nos mesures de soutien aux aînés, consultez la section Code des aînés à la [page 76](#) du présent document.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Nous offrons une expérience bancaire inclusive aux clients en situation de handicap. Nos sites Internet et transactionnels sont adaptés pour être pris en charge par différents logiciels d'aide pour les personnes en situation de handicap et notre système téléphonique est muni d'un système de retranscription. Le processus d'identification de BLCDirect est également adapté aux personnes non voyantes.

Engagement à utiliser un langage clair :

- L'une de nos principales responsabilités est de nous assurer que nos clients comprennent le fonctionnement de nos produits et services, ainsi que leurs obligations et droits en matière de finance. Nous prenons grand soin d'utiliser un langage clair lorsque nous communiquons avec nos clients par écrit, en ligne ou en personne. De plus amples renseignements figurent dans la Politique sur le marketing responsable de la Banque Laurentienne accessible sur son [site Web](#).

Succursales et guichets automatiques ouverts, fermés ou relocalisés

Les succursales suivantes de la Banque Laurentienne ont été ouvertes, fermées ou relocalisées au cours de l'exercice 2023.

Adresse	Ville	Province	Code postal
Ouvertes			
7705, av. Papineau	Montréal	QC	H2E 2H4
100, rue Principale	Granby	QC	J2G 2T4
1075, boul. Firestone	Joliette	QC	J6E 6X6
3235, av. De La Gare	Mascouche	QC	J7K 3C1
Fermées			
7192, boul. St-Michel	Montréal	QC	H2A 2Z4
7119, boul. St-Laurent	Montréal	QC	H2S 0B2
373, rue Notre-Dame Est	Joliette	QC	J6E 3H5
40, rue Évangéline	Granby	QC	J2G 8K1
1090, boul. Moody	Terrebonne	QC	J6W 3K9

Les guichets automatiques suivants de la Banque Laurentienne ont été ouverts, fermés ou relocalisés au cours de l'exercice 2023.

Adresse	Ville	Province	Code postal
Ouverts			
7199, boul. St-Michel	Montréal	QC	H2A 2Z6
7705, av. Papineau	Montréal	QC	H2E 2H4
100, rue Principale	Granby	QC	J2G 2T4
1075, boul. Firestone	Joliette	QC	J6E 6X6
Fermés			
400, rue Beaubien Est	Montréal	QC	H2S 1S3
2046, av. Mont-Royal Est	Montréal	QC	H2H 1J6
2490, rue Jean-Talon Est	Montréal	QC	H2E 1W2
48, boul. Henri-Bourassa Ouest	Montréal	QC	H3L 3S1
1175, rue King Est	Sherbrooke	QC	J1G 1E6
1880, ave. Dollard	Lasalle	QC	H8N 3G5
1342-44, rue Bagot	La Baie	QC	G7B 2P4
1025, boul. Du Séminaire Nord	St-Jean-Sur-Richelieu	QC	J3A 1K1
1857, boul. René-Laennec	Laval	QC	H7M 5E2
373, rue Notre-Dame	Joliette	QC	J6E 3H5
1090, boul. Moody	Terrebonne	QC	J6W 3K9
555, boul. St-Antoine	St-Jérôme	QC	J7Z 3B8

Relevé des effectifs

TABLEAU 1

Employés par province et type de contrat, à l'exception de ceux de Northpoint Commercial Finance (NCF)

Au 31 octobre 2023

Province	Temps plein	Temps partiel	Temporaire	Total
Alberta	38	–	1	39
Colombie-Britannique	18	–	1	19
Terre-Neuve-et-Labrador	2	–	–	2
Nouvelle-Écosse	8	1	–	9
Ontario	1 190	5	47	1 242
Québec	1 494	79	25	1 598
Toutes les autres provinces	9	–	–	9
Total	2 759	85	74	2 918

TABLEAU 2

Employés par province ou pays et type de contrat, Northpoint Commercial Finance uniquement

Au 31 octobre 2023

Province/Pays	Temps plein	Temps partiel	Temporaire	Total
Alberta	2	–	–	2
Nouveau-Brunswick	1	–	–	1
Ontario	21	2	–	23
Québec	3	–	–	3
États-Unis	162	3	–	165
Total	189	5	0	194

Impôts et taxes payés ou payables

CANADA

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2023

(en milliers de dollars canadiens)	Impôt sur le revenu ¹	Autres taxes ²	Total
Fédéral	14 888	18 095	32 983
Québec	(9 229)	28 423	19 194
Ontario	7 273	9 006	16 279
Alberta	(14)	–	(14)
Colombie-Britannique	8	–	8
Nouveau-Brunswick	–	95	95
Nouvelle-Écosse	–	134	134
Île-du-Prince-Édouard	–	14	14
Terre-Neuve-et-Labrador	20	43	63
Saskatchewan	–	–	–
Manitoba	–	–	–
Total provincial	(1 942)	37 715	35 773
Total fédéral et provincial	12 946	55 810	68 756

À L'ÉTRANGER

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2023

(en milliers de dollars canadiens)	Impôt sur le revenu	Autres taxes	Total
Total	34 860	3 288	38 148

¹ Montants estimatifs

² Autres taxes : montant comprenant la taxe compensatoire sur les salaires, les cotisations sociales, l'impôt foncier et les taxes de vente.



Tableaux de données et déclarations réglementaires

Main-d'œuvre

Les données de représentation sont compilées au 31 octobre 2023 et excluent les employés de Northpoint Commercial Finance (NCF) (199 employés au Canada et aux États-Unis). La représentation des femmes est calculée à partir des renseignements fournis par les employés à l'embauche. Au-delà du genre, les données de représentation sont recueillies au moyen d'un questionnaire d'auto-identification facultatif et confidentiel qui a été rempli par 85,1 % des employés au 31 octobre 2023 (employés de NCF exclus). Veuillez consulter la page suivante pour les définitions concernant ces données.

PARAMÈTRE	UNITÉ DE MESURE	2023	2022	2021	2020
Représentation des...					
Femmes, VP+	%	39 ✓	39 ✓	36 ✓	s.o.
Femmes, gestionnaires	%	48 ✓	49 ✓	46 ✓	46
Femmes, global	%	55 ✓	55 ✓	53 ✓	55
Personnes racisées, VP+	%	15 ✓	17 ✓	12 ✓	s.o.
Personnes racisées, gestionnaires	%	30 ✓	31 ✓	28 ✓	s.o.
Personnes racisées, global	%	37 ✓	39 ✓	35 ✓	28,5
2ELGBTQIA+, global	%	3 ✓	3 ✓	3 ✓	s.o.
Personnes handicapées, global	%	3 ✓	3 ✓	3 ✓	3
Autochtones, global	%	0,4 ✓	0,4 ✓	0,3 ✓	0,3
Employés noirs, postes d'étudiant	%	0	5	8	s.o.
Formation					
Formation sur l'accessibilité	Taux d'achèvement (%)	88	97	99	s.o.
Prévention des mauvais traitements envers les aînés	Taux d'achèvement (%)	86	93	96	s.o.
Formation sur les préjugés inconscients	Taux d'achèvement (%)	86	94	95	s.o.
Formation en matière de lutte contre le RPCFAT	Taux d'achèvement (%)	92	96	97	s.o.
Formation sur la protection de la vie privée	Taux d'achèvement (%)	90	91	98	s.o.
Formation sur la gouvernance des données	Taux d'achèvement (%)	99	93	97	s.o.
Formation des employés	Total des heures	50 021	51 107	64 779	s.o.
Formation des employés, moyenne	Moyenne d'heures par employé	17,14	12,6	22,6	s.o.
Mobilisation des employés					
Indice de mobilisation des employés	%	80	77	74	s.o.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la [page 4](#).

Définitions

Autochtones	Conformément à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> , les Autochtones comprennent les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.
Personnes racisées	Désignées de « minorités visibles » dans la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> ; les personnes racisées sont les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.
Personnes handicapées	Conformément à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> , les personnes handicapées sont les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui : <ul style="list-style-type: none"> a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; ou b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Incluent les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
2ELGBTQIA+	Acronyme utilisé pour qualifier les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queers ou en questionnement, et autres orientations sexuelles et identités de genre.
VP+	Comprend tous les employés de niveau vice-président et plus, y compris les premiers vice-présidents, les vice-présidents exécutifs et le président.
Gestionnaire	Comprend tous les employés occupant des fonctions incluses dans les groupes internes Gestion, Gestion du développement des affaires ou Gestion de génération de revenus, en fonction des exigences du rôle déterminées par les Ressources humaines et les secteurs d'affaires. Ces rôles exigent notamment la définition d'orientations, le déploiement de ressources, la responsabilité de la gestion de personnel et la responsabilité de certains services, processus ou programmes commerciaux, fonctionnels ou opérationnels. Les résultats de la gestion sont principalement obtenus grâce au travail des autres employés et dépendent généralement de la capacité du gestionnaire à influencer les différentes parties prenantes de l'organisation qui ne détiennent pas d'autorité formelle et à négocier avec celles-ci. Cette catégorie ne comprend pas les employés occupant des postes de VP+ qui font l'objet d'un rapport distinct.
RPCFAT	Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes.
Indice de mobilisation des employés	L'indice de mobilisation des employés mesure la mobilisation globale des employés calculé à partir de la moyenne du pourcentage de réponses favorables (4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5) à quatre questions : <ul style="list-style-type: none"> 1) Dans l'ensemble, je suis extrêmement satisfait de la Banque Laurentienne comme endroit où travailler. 2) Je serais ravi de recommander la Banque Laurentienne comme endroit où travailler aux personnes que je connais. 3) Je pense rarement à rechercher un nouvel emploi auprès d'une autre entreprise. 4) Je suis fier de travailler à la Banque Laurentienne.

Rapport sur les plaintes

Le processus de traitement des plaintes de la Banque Laurentienne est conçu pour traiter rapidement les plaintes des clients de manière équitable et cohérente. Pour de plus amples renseignements, consultez notre brochure sur le processus de résolution des plaintes. Le chef de résolution des plaintes du Bureau de révision des plaintes des clients est la personne désignée la plus haute gradée pour traiter les plaintes qui n'ont pas été réglées aux niveaux 1 et 2. La Banque dispose d'un délai prescrit de 56 jours civils pour régler les plaintes à partir du moment où le client a présenté sa soumission initiale à la Banque.

Au cours de l'exercice financier 2023, le Bureau de révision des plaintes des clients a traité 66 demandes. De ce nombre, 54 dossiers concernaient la Banque Laurentienne et ils ont été traités dans un délai moyen de 32 jours. Au terme de l'exercice, le chef de résolution des plaintes a maintenu la position de la Banque dans 36 dossiers, tandis que dans 18 dossiers, il a recommandé un règlement favorable au client.

En ce qui concerne B2B Banque, 10 dossiers ont été traités en 2023 dans un délai moyen de 43 jours. Le chef de résolution des plaintes a endossé la décision initiale de B2B Banque dans 6 dossiers et a recommandé un règlement favorable au client dans 4 dossiers.

En 2023, deux dossiers concernaient BLC Services financiers (BLCSF) pour lesquels le chef de résolution des plaintes a maintenu la position de BLC Services financiers recommandant un règlement favorable aux clients. Le délai moyen de traitement a été de 52 jours.

Par ailleurs, nous avons reçu 1 223 demandes au cours de 2023. Ces demandes avaient trait à nos efforts pour faciliter l'accès des clients aux ressources bancaires les plus appropriées en fonction de leurs difficultés et à l'encadrement des employés de la Banque pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par les clients.

Nombre de plaintes traitées par le chef de résolution des plaintes en 2023

	BLC	B2B	BLCSF
Carte de crédit	11	–	–
Annulation	1	–	–
Entente	1	–	–
Intérêt	1	–	–
Recouvrement	1	–	–
Services bancaires	1	–	–
Transaction	6	–	–
Compte bancaire	19	3	–
Annulation	1	–	–
Frais	3	–	–
Ouverture	1	–	–
Paiement	2	–	–
Services bancaires	1	–	–
Solde	1	–	–
Transaction	5	–	–
Transfert	4	–	–
Fraude	1	–	–
Traitement	–	1	–
Numérique	–	1	–
Entente	–	1	–
Hypothèques	12	5	–
Fermeture	1	1	–
Entente	1	1	–
Intérêt	3	1	–
Ouverture	–	1	–
Paiement	1	1	–
Services conseil	2	–	–
Transaction	4	–	–
Marge de crédit	4	–	–
Relevé de compte	1	–	–
Services conseil	1	–	–
Transaction	2	–	–
Investissements	7	2	2
Fermeture	1	–	–
Procuration	1	–	–
Transaction	5	2	–
Prêts personnels	1	–	–
Transaction	1	–	–
Total	54	10	2

Code des aînés

La Banque Laurentienne a adopté le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés (le Code), qui a été présenté en juillet 2019 par l'Association des banquiers canadiens. Le Code énonce sept principes que les banques canadiennes peuvent suivre pour mieux servir les clients âgés de plus de 60 ans et répondre à leurs besoins.

Les sept principes du Code sont :

- 1) Établir et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés pour soutenir le Code.
- 2) Communiquer efficacement avec les aînés.
- 3) Offrir une formation appropriée aux employés qui interagissent avec les aînés.
- 4) Mettre les ressources appropriées à la disposition des employés et des représentants en contact avec la clientèle pour les aider à mieux comprendre les besoins bancaires des aînés.
- 5) S'efforcer d'atténuer le préjudice financier potentiel pour les aînés.
- 6) Tenir compte des données démographiques du marché et des besoins des aînés.
- 7) Rendre publiques les mesures prises pour appuyer les principes énoncés dans le Code.

Ce code exige que les banques désignent un champion des personnes aînées dont les responsabilités comprennent la direction de la mise en œuvre du Code, ainsi que la promotion et la sensibilisation aux questions touchant les aînés. Les banques doivent également publier un rapport annuellement sur les mesures prises pour soutenir chaque principe du Code et sur les autres mesures prises pour améliorer la prestation de services bancaires aux aînés. Vous pouvez trouver plus de détails dans le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés de l'Association des banquiers canadiens.

Mise en œuvre du Code des aînés à la Banque Laurentienne

À la Banque Laurentienne, nous plaçons le client au centre de tout ce que nous faisons et nous pensons que l'amélioration et la simplification de l'expérience que nous offrons sont essentielles pour répondre aux besoins de tous nos clients. Nous nous efforçons également de renseigner les consommateurs afin qu'ils puissent prendre des décisions financières intelligentes et judicieuses. La Banque respecte le Code et a mis en œuvre les mesures suivantes :

- A) Nomination d'un champion des aînés qui participe activement à la mise en œuvre du Code.
Un processus de déclaration interne facilite la

transmission des cas éventuels d'abus financier, de maltraitance ou de fraude financière au champion des aînés qui s'assure de soutenir rapidement tous les membres de l'équipe. De la formation sur les nouveaux développements et les nouvelles pratiques dans ce secteur est continuellement offerte aux membres de ce service de soutien spécialisé. Au 31 octobre 2023, le champion des aînés est intervenu dans 59 cas de préjudice potentiel envers des clients aînés. Comprenant que ce segment de notre clientèle est plus vulnérable aux cas de mauvais traitements financiers, d'abus ou de fraude, la Banque Laurentienne a mis sur pied un comité multidisciplinaire pour discuter des cas et prendre des mesures concrètes. Ce comité se réunit tous les mois et comprend des représentants de nos équipes des services juridiques, de la fraude, de la conformité et du service à la clientèle. Le comité a tenu 10 réunions en 2023 pour discuter des cas soumis au champion des aînés, ce qui a permis à la Banque d'être proactive auprès de cette clientèle, de prendre des mesures pour sensibiliser et de réagir rapidement à toutes les situations de maltraitance des aînés.

- B)** Publication de procédures pour les membres de l'équipe, les représentants de première ligne et les unités spécialisées afin de leur permettre de repérer les cas potentiels d'abus financiers et de les signaler au champion des aînés. Toutes les procédures sont accessibles à tous les employés dans une bibliothèque d'informations centralisée. Ces procédures décrivent :
- les principaux indicateurs pour repérer les cas de maltraitance, de fraude ou d'abus financiers ;
 - la marche à suivre pour gérer ces types de cas ; et
 - la marche à suivre pour déclarer au champion des aînés tous les cas d'abus éventuels.

Un examen annuel de ces procédures nous permet de nous assurer que nous nous conformons aux éléments du Code en tout temps.

- C)** Afin de garantir la facilité d'accès aux informations et leur compréhension, nous avons créé une page Web spécialement pour les personnes âgées et mis à jour notre dépliant sur la résolution des problèmes afin d'inclure le champion des aînés comme option de transmission à une instance supérieure pour les personnes âgées.

Cette page Web présente tous les produits et services offerts aux aînés, tels que le forfait bancaire 65+, le compte Transigez beaucoup Avantage 60+ et le compte Transigez sans limite Avantage 60+. Nous décrivons également les offres de financement que nous offrons aux aînés, comme la marge option retraite et l'assurance marge de crédit hypothécaire. Enfin, la page Web

fournit des renseignements importants sur les FERR et d'autres produits d'investissement.

Les aînés peuvent également accéder à des tutoriels sur nos services électroniques et à des liens utiles sur comment obtenir accès à nos services *BLC*Direct**. Au besoin, les aînés peuvent aussi communiquer directement avec la Banque ou le champion des aînés à partir de cette page, notamment s'ils doivent accéder à certains documents dans des supports particuliers.

- D)** Comprenant les besoins particuliers de notre clientèle âgée, nos succursales offrent des espaces confidentiels aux aînés pour rencontrer nos conseillers et obtenir de l'aide supplémentaire pour utiliser notre gamme de services numériques ou y accéder. Les personnes âgées peuvent aussi demander de l'aide en tout temps pour toutes les opérations effectuées à un guichet automatique dans notre réseau de succursales.
- E)** Tous les membres de l'équipe ont été formés pour s'assurer qu'ils sont outillés pour servir nos clients âgés. La formation offerte aux employés traite des sujets suivants :
- Reconnaître les signes d'abus financiers ou de maltraitance financière
 - Mesures à prendre pour servir les aînés qui sont victimes d'abus ou de maltraitance
 - Procédures de signalement des cas éventuels de préjudice ou d'abus
 - Types de fraude
 - Meilleures pratiques pour interagir avec les aînés



Tous les nouveaux employés de la Banque doivent suivre la formation initiale offerte quand le Code est entré en vigueur. Les employés de première ligne suivent aussi d'autres cours de formation chaque année.

Notre promesse

À la Banque Laurentienne, nous reconnaissons la contribution essentielle des aînés à notre société et, en respectant leurs besoins, nous nous efforçons d'améliorer continuellement la façon dont nous leur offrons des services bancaires.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de GES de la Banque ont été calculées en fonction d'une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (« Protocole GES »). En 2022, la Banque est passée d'une approche de contrôle financier à une approche de contrôle opérationnel pour évaluer les émissions de GES. Selon l'approche de contrôle opérationnel, l'entreprise déclarante est responsable de toutes les émissions de GES produites dans le cadre des activités qu'elle peut contrôler.

Les émissions de GES recensées de la Banque pour lesquelles des limites opérationnelles ont été fixées comprennent les émissions directes (portée 1) et indirectes (portée 2) de tous les établissements de la Banque sous contrôle opérationnel. Les émissions de portée 3 se rapportent aux déplacements d'affaires et à la catégorie d'actifs des biens immobiliers des émissions financées. Plus particulièrement,

- Émissions directes : émissions produites par la combustion de combustibles sur place dans des sources fixes (chaudières, fournaies, etc.) qui sont détenues ou contrôlées par la Banque;
- Émissions indirectes : émissions découlant de la production d'électricité, de chauffage, de vapeur et d'eau réfrigérée achetée;
- Autres émissions indirectes : émissions produites par le transport des employés à des fins professionnelles et associées au financement des clients en immobilier.

Une partie des données a fait l'objet d'une estimation; consultez la méthodologie et les hypothèses utilisées ci-dessous.

Les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de la Banque Laurentienne ont été calculées pour ses établissements, incluant les succursales, les bureaux commerciaux, les bureaux du siège social, les guichets automatiques et les lieux d'entreposage. Pour plusieurs de ces sites, la consommation d'énergie n'est pas facturée séparément et le type d'énergie et la consommation exacts ne sont pas connus. La Banque continue de travailler avec les propriétaires pour améliorer la disponibilité des données. Entre les années de déclaration 2022 et 2023, la Banque a réduit le nombre d'établissements pour lesquels des estimations étaient nécessaires. Pour le calcul des émissions de portée 1 et de portée 2, les données sur les sources de consommation d'énergie et les émissions de GES étaient évaluées en utilisant l'approche suivante :

- 1) Les données réelles de consommation de carburant et d'électricité ont été utilisées quand elles ont pu être obtenues du propriétaire ou de la société de service public.
- 2) Quand les données de consommation d'énergie d'un établissement n'étaient pas accessibles, et que la Banque disposait de données réelles sur la consommation d'énergie pour plus de 50 % de la superficie totale en pieds carrés du même type

d'installation, la consommation d'énergie a été estimée selon l'intensité énergétique de l'enveloppe du bâtiment connue de la Banque.

- 3) Quand les données de consommation d'un établissement n'étaient pas accessibles et que la Banque ne disposait pas de données réelles sur la consommation pour plus de 50 % de la superficie totale en pieds carrés du même type d'installation, la consommation a été évaluée en tenant compte des facteurs d'intensité énergétique provinciaux publiés par Ressources naturelles Canada.

Les données sur la consommation d'énergie ont été recueillies du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 afin d'améliorer la disponibilité des données. Les facteurs de conversion énergétique standard proviennent des tableaux de conversion de l'énergie de l'Energy Information Administration des États-Unis et de la Régie de l'énergie du Canada, au besoin. La Banque a l'intention de continuer à utiliser une année énergétique allant d'août à juillet. En ce qui concerne les émissions financées de portée 3, nous avons calculé nos émissions en tenant compte des données au 31 octobre 2022, car nous avons commencé le processus d'évaluation avant la fin de l'exercice 2023.

Portée 1 – Émissions directes

Les émissions directes de portée 1 sont produites directement par des sources détenues ou contrôlées par la Banque. Les sources d'émissions de portée 1 à chaque endroit varient selon les appareils qu'on y trouve.

A. Combustion fixe

Par sources de combustion fixe, on entend les appareils qui consomment des carburants pour le chauffage des immeubles de la Banque. Les deux carburants utilisés par la Banque sont les suivants :

- Gaz naturel
- Pétrole

Pour faire partie de la portée 1, les carburants doivent être consommés directement sur place, dans les limites opérationnelles de la Banque, pour être pris en compte dans la consommation de carburant. Pour cela, on peut utiliser des thermostats, des compteurs ou maintenir une bonne communication avec le gestionnaire immobilier.

Dans certains cas, la combustion de carburant est contrôlée par les gestionnaires immobiliers mais la Banque n'a aucune visibilité sur la consommation de carburant. Si aucun renseignement sur la combustion de carburant n'est fourni dans les factures de loyer mensuelles, les émissions qui s'y rattachent sont considérées comme faisant partie de la portée 2, soit une forme d'achat de chaleur ou d'électricité.

Pour calculer les émissions de GES produites par les sources de combustion fixe, la Banque multiplie la consommation annuelle de chaque carburant aux établissements pertinents par les facteurs d'émission

de GES appropriés en utilisant les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) du sixième rapport d'évaluation (RE6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies.

B. Combustion mobile

Par source de combustion mobile, on entend les appareils autopropulsés qui sont alimentés par des carburants et qui produisent des émissions pour le transport de matériel, de produits, de déchets et d'employés. Comme la Banque n'a pas d'appareils mobiles, cette source n'est pas prise en compte dans l'inventaire des GES.

C. Émissions liées à des procédés ou émissions chimiques

Compte tenu des activités de la Banque, ces sources d'émissions de GES ne sont pas prises en compte dans l'inventaire des GES.

D. Émissions fugitives

Par source d'émissions fugitives, on entend les appareils de climatisation et de réfrigération et les fuites de fluide frigorigène. En l'absence de données disponibles, cette source d'émissions n'est pas prise en compte dans l'inventaire des GES à ce stade-ci.

Portée 2 – Émissions indirectes

Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes provenant des achats d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid. La vapeur et la chaleur (sous forme d'eau chaude) et le froid (sous forme d'eau réfrigérée) peuvent être livrés à une entreprise par un réseau local appelé système énergétique collectif ou le branchement direct au réseau. Bien que la Banque Laurentienne ne détienne ni ne contrôle les sources, ses activités exigent la production d'énergie qui génère des émissions de GES.

A. Achat d'électricité

L'électricité peut être achetée directement des réseaux régionaux (selon l'emplacement) qui fournissent de l'électricité ou au moyen d'ententes contractuelles (accord d'achat d'électricité ou certificat d'énergie renouvelable) selon lesquelles l'entreprise fournit de l'électricité de sources précises (selon le marché). Au cours de l'exercice 2023, la Banque a acheté de l'électricité uniquement des réseaux régionaux et aucun accord d'achat d'électricité n'a été conclu, par conséquent, nos émissions de GES de portée 2 basées sur l'établissement et basées sur le marché sont égales. Toutes les installations de la Banque Laurentienne consomment de l'électricité.

Pour calculer les émissions de GES attribuables aux achats d'électricité, nous avons multiplié la consommation annuelle d'électricité par les facteurs d'émission propres à chaque établissement. Pour les immeubles situés au Canada, nous utilisons les facteurs d'émission présentés dans le plus récent rapport d'inventaire national. Pour les immeubles situés aux États-Unis, nous utilisons les facteurs tirés du plus récent rapport eGrid de l'EPA.

B. Vapeur, chaleur et froid

La vapeur, la chaleur et le froid peuvent être achetés d'un réseau local ou directement d'un fournisseur. Comme indiqué à la section A. Combustion fixe, la consommation de carburant dans un système de combustion indépendant du contrôle de la Banque est déclarée dans cette catégorie comme émissions indirectes. La consommation de carburant est convertie en émissions de GES en suivant la même approche que pour les émissions de portée 1 produites par les sources de combustion fixe.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE	2023	2022	2021	UNITÉ
Consommation de carburant				
Consommation de gaz naturel	1 332	2 280	1 465	GJ
Consommation de pétrole	110	180	110	GJ
Consommation totale de carburant	1 442	2 460	1 575	GJ
Consommation d'électricité				
Québec	34 310	38 385	39 203	GJ
Ontario	8 652	13 765	13 780	GJ
Alberta	215	191	252	GJ
Colombie-Britannique	146	182	131	GJ
Terre-Neuve-et-Labrador	7	7	10	GJ
Manitoba	91	84	82	GJ
États-Unis	987	1 022	532	GJ
Consommation totale d'électricité	44 408	53 635	53 989	GJ
Vapeur, chaleur et froid				
Chauffage indirect	5 465	6 681	6 950	GJ
Eau réfrigérée	2 365	4 373	5 924	GJ
Vapeur	2 991	5 917	6 613	GJ
Total vapeur, chaleur et froid	10 820	16 971	19 487	GJ
Consommation totale d'énergie	56 671√	73 067√	75 051	GJ

√ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la page 4.



Portée 3 – Autres émissions indirectes

Les émissions de portée 3 comprennent les émissions produites par les activités ou les biens indépendants du contrôle opérationnel de la Banque ou incluses dans les émissions de portée 2, mais sur lesquelles notre chaîne de valeur a une incidence. La Banque fournit une analyse intermédiaire sur deux catégories d'émissions de portée 3 comprises dans le Protocole des GES en 2022 : catégorie 6 (Déplacements d'affaires) et catégorie 15 (Placements, qu'on appelle communément émissions financées). En ce qui a trait à la catégorie 15, nous calculons les émissions conformément au Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF) et à l'heure actuelle, nous ne prenons en compte que deux catégories d'actif (biens immobiliers et hypothèques). La Banque entend élargir la déclaration des émissions de portée 3 pour inclure les catégories importantes et améliorer la qualité des données au fil du temps.

A. Déplacements d'affaires

Les données collectées et utilisées ont été réparties dans les catégories suivantes : transport aérien, kilométrage des véhicules personnels, taxi, train, location de véhicule et transport en commun. Pour le kilométrage des véhicules personnels, la distance parcourue est indiquée et a été utilisée sans autre hypothèse. On a utilisé une méthodologie basée sur les dépenses pour calculer les émissions de toutes les autres catégories.

DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES		2023	2022	2021	UNITÉ
Transport aérien	Selon les dépenses	248	217	13	tonnes éq. CO ₂
Kilométrage des véhicules personnels	Selon la distance	171	141	83	tonnes éq. CO ₂
Taxi	Selon les dépenses	29	28	24	tonnes éq. CO ₂
Train	Selon les dépenses	11	7	1	tonnes éq. CO ₂
Location de véhicule	Selon les dépenses	5	5	1	tonnes éq. CO ₂
Transport en commun	Selon les dépenses	1	1	–	tonnes éq. CO ₂
Transport total		465	399	122	tonnes éq. CO₂

B. Émissions financées

Pour une institution financière comme la Banque Laurentienne, nous nous attendons à ce que la plus grande incidence sur les émissions soit indirecte, par l'intermédiaire de nos activités de financement. En 2022, la Banque s'est jointe au Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (PCAF) et applique sa méthodologie pour les catégories d'actif pertinentes afin de calculer les émissions financées de portée 3. Pour ce rapport ESG 2023, la Banque a choisi d'estimer les émissions financées associées aux catégories d'actif Biens immobiliers et prêts hypothécaires résidentiels du PCAF. Ce choix a été influencé par deux facteurs : la taille relative du portefeuille et la disponibilité des données. Les biens immobiliers et les prêts hypothécaires sont les plus grandes catégories d'actif du PCAF à la Banque Laurentienne. La Banque participe à des groupes de travail dans l'industrie afin d'améliorer la disponibilité des données et les outils d'estimation pour les prêts hypothécaires et d'autres catégories d'actif du PCAF.

Méthode de calcul

Définition de catégorie d'actif : pour les biens immobiliers, le PCAF inclut les prêts inscrits au bilan aux fins de l'achat de biens immobiliers et de leur refinancement, ainsi que les investissements dans les biens immobiliers inscrits au bilan lorsque l'institution financière n'assure pas le contrôle opérationnel du bien et que le propriétaire utilise ce bien pour mener des activités génératrices de revenus. Les prêts garantis par des biens immobiliers, mais dont l'usage du crédit n'est pas connu (selon la définition du Protocole des GES) ne sont pas pris en compte dans la catégorie des biens immobiliers. Ils seront inclus dans la catégorie d'actif des prêts aux entreprises dans l'avenir. Les prêts pour la construction et la rénovation de biens immobiliers, de même que les prêts industriels ont été exclus du calcul des émissions financées pour la catégorie d'actif des biens immobiliers, conformément au PCAF.

Pour les prêts hypothécaires, le PCAF inclut les prêts inscrits au bilan aux fins de l'achat de propriétés résidentielles et de leur refinancement, incluant les maisons unifamiliales, les logements multifamiliaux à petites unités, en tenant compte que ces propriétés sont utilisées à des fins résidentielles et non commerciales. Les prêts sur valeur domiciliaire, hypothèques utilisées pour la construction, les hypothèques utilisées pour la rénovation et les marges de crédit hypothécaires dont l'utilisation du produit est inconnue ont été exclues du calcul des émissions financées par des prêts hypothécaires, conformément au PCAF.

Portée des émissions couvertes : pour calculer les émissions financées de portée 3 de la Banque provenant des biens immobiliers et des prêts hypothécaires, nous avons choisi d'inclure uniquement dans notre calcul les émissions de portée 1 et de portée 2 de nos clients de l'immobilier et des prêts hypothécaires. L'inclusion des émissions de portée 3 d'un client est facultative pour cette catégorie d'actif, et nous n'avons pas accès aux données nous permettant d'estimer les émissions de portée 3 de nos clients de l'immobilier et des prêts hypothécaires à ce stade-ci.

Qualité des données : l'accès à des données de qualité afin d'être en mesure d'estimer les données sur les émissions est un domaine prioritaire pour les sociétés de services financiers. Pour permettre la déclaration initiale des émissions financées, le PCAF a établi un ordre hiérarchique concernant la qualité des données pour chaque catégorie d'actif, en appliquant une note de 1 (la meilleure) à 5 (la plus faible). Les renseignements sur l'ordre hiérarchique de la qualité des données pour l'immobilier et les prêts hypothécaires sont inclus dans le tableau à la [page 85](#).

Dans cet examen de l'immobilier, nous avons pu obtenir les données requises pour un niveau de qualité des données de 4 ou 5 pour 97 % du portefeuille éligible du PCAF, avec une note moyenne de 4,6. En 2023, notre score de qualité des données pour la catégorie d'actif des biens immobiliers a diminué par rapport à 2022, en raison d'une augmentation globale de la valeur impayée des prêts incluse dans les calculs, où les prêts ajoutés avaient un score de qualité des données de 5. Dans l'examen des prêts hypothécaires résidentiels, nous avons été en mesure d'obtenir les données requises pour un niveau de qualité des données de 5 pour 99 % du portefeuille éligible du PCAF.

Facteurs d'émission : afin d'estimer les émissions de portée 1 et de portée 2 pour les clients hypothécaires, nous avons utilisé la base de données en ligne des facteurs d'émission du PCAF. Cette base de données fournit les facteurs d'émission des biens immobiliers par province et par immeuble, par logement ou par m², selon Ressources naturelles Canada. Au moment du calcul, les données les plus récentes de la base de données du PCAF reflétaient les facteurs d'émission moyens des biens immobiliers et des prêts hypothécaires de 2019. Nous mettrons à jour nos calculs lorsque des données plus récentes sur les émissions seront disponibles dans la base de données du PCAF.

Facteur d'attribution : la méthodologie du PCAF utilise un facteur d'attribution qui permet de calculer la partie des émissions d'un client attribuable à un prêt ou à un investissement d'une institution financière. Pour les catégories d'actif des biens immobiliers, ce facteur est calculé comme étant le montant impayé financé par la Banque divisé par la valeur du bien à l'octroi du prêt.

Prochaines étapes : dorénavant, nous continuerons de travailler pour améliorer la couverture et la qualité des données en ce qui a trait aux calculs de nos émissions financées de portée 3. Nous continuerons de publier annuellement les émissions financées de portée 3 dans nos rapports ESG et GIFCC.

Calculs de la catégorie Biens immobiliers du PCAF

Données disponibles	PRÊTS IMMOBILIERS Impayés au 31 octobre 2022		ESTIMATION DES ÉMISSIONS (TONNES ÉQ. CO ₂)			Note de la qualité des données
	Solde (millions de dollars)	% du total	Portée 1 – client	Portée 2 – client	Total	
Données principales sur la consommation d'énergie réelle des immeubles + facteurs d'émission spécifiques au fournisseur	–	–	–	–	–	1
Données principales sur la consommation d'énergie réelle des immeubles + facteurs d'émission moyens	–	–	–	–	–	2
Étiquettes énergétiques officielles des immeubles + superficie + facteurs d'émission moyens	–	–	–	–	–	3
Type d'immeuble + emplacement + superficie + facteurs d'émission moyens	2 503	43	38 019	10 152	48 171	4
Type d'immeuble + nombre d'immeubles	3 135	54	16 727	2 922	19 650	5
Données insuffisantes pour une estimation	188	3	–	–	–	5
Total	5 826	100	54 746	13 074	67 821	4,6

Calculs de la catégorie Prêts hypothécaires du PCAF

Données disponibles	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES Impayés au 31 octobre 2022		ESTIMATION DES ÉMISSIONS (TONNES ÉQ. CO ₂)			Note de la qualité des données
	Solde (millions de dollars)	% du total	Portée 1 – client	Portée 2 – client	Total	
Type d'immeuble + nombre d'immeubles	15 813	99	91 541	35 488	127 029	5
Données insuffisantes pour une estimation	5	1	–	–	–	–
Total	15 818	100	91 541	35 488	127 029	5

Explications

Selon la définition de catégorie d'actif du PCAF, qui peut être différente de celle de la Banque Laurentienne. Par conséquent, la taille totale du portefeuille de prêts immobiliers et des prêts hypothécaires peut différer de celle mentionnée dans les autres déclarations publiques.

Bien qu'exclues des calculs, les données jugées insuffisantes ont été cotées 5. Cela permet de s'assurer que les notes octroyées aux données publiées reflètent l'ensemble du portefeuille de prêts immobiliers conformément à la définition du PCAF et de mieux suivre les améliorations à la qualité des données au fil du temps.

Résumé des calculs des émissions de GES

ÉMISSIONS DE GES	2023	2022	2021	UNITÉ
Portée 1	76 ✓	130 ✓	83	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon l'établissement)	692 ✓	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon le marché)	692 ✓	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Total des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 (selon l'établissement, le marché et les prêts hypothécaires)	768 ✓	1,097✓	1,066	tonnes éq. CO₂
Portée 3 (déplacements d'affaires)	465	399	122	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (émissions financées, biens immobiliers)	–	67 820	57 537*	tonnes éq. CO ₂
Note de la qualité des données pour les biens immobiliers	–	4,6	4,6	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (prêts hypothécaires résidentiels)	–	127 029	–	tonnes éq. CO ₂
Note de la qualité des données pour les prêts hypothécaires	–	5	–	tonnes éq. CO ₂

* Les émissions de Portée 3 (émissions financées, biens immobiliers) de 2021 ont été revues depuis les déclarations antérieures en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodes de calcul.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la [page 4](#).

Explications

En 2022, la Banque a estimé ses émissions combinées de GES de portée 1 et de portée 2 à 1 097 tCO₂e. Avec la réduction des effectifs des succursales et des espaces de bureaux corporatifs, la Banque a réduit ce nombre de 30 % à 768 tCO₂e. Ceci est aligné sur notre stratégie de mobilité qui priorise et favorise le travail à domicile pour tous les employés. Cette réduction des émissions est une avancée positive et continue de maintenir la Banque en conformité avec l'objectif cible d'une réduction de 35 % par rapport à la base de référence de 2022.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent Rapport ESG 2023 et dans la Déclaration annuelle datée du 7 mars 2024 (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2023 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayaient ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon

nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; les risques juridiques et réglementaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales; les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2023 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale (y compris le risque de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt); le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes

d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2023, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.





**BANQUE
LAURENTIENNE**

banquelaurentienne.ca